

Ultimatum

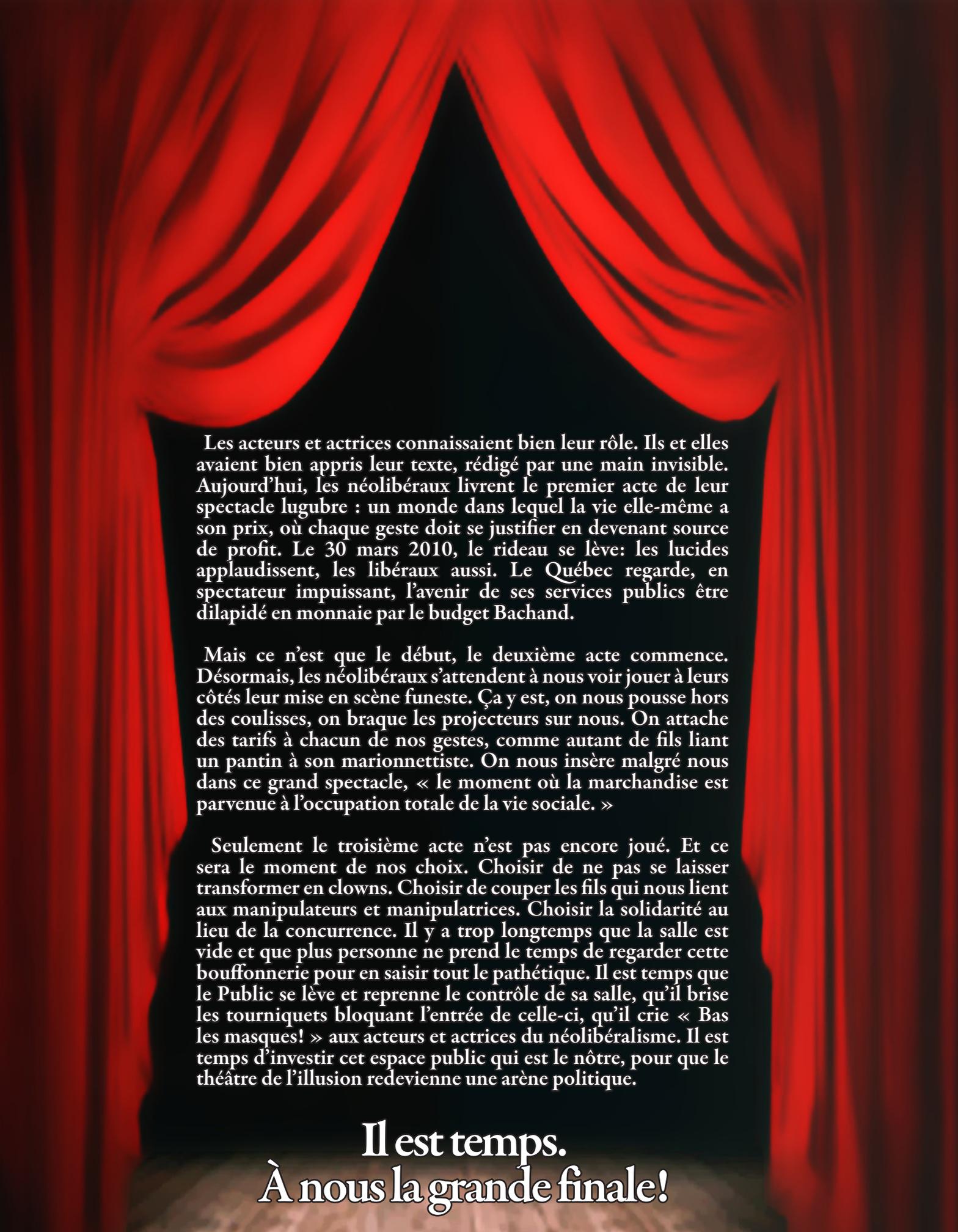
PAR L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITE SYNDICALE ETUDIANTE
REVUE 2010-2011

LE
SPECTACLE
DES LUCIDES

2010

1950

À FORCE DE
TOURNER À DROITE,
ON TOURNE EN
ROND...



Les acteurs et actrices connaissaient bien leur rôle. Ils et elles avaient bien appris leur texte, rédigé par une main invisible. Aujourd'hui, les néolibéraux livrent le premier acte de leur spectacle lugubre : un monde dans lequel la vie elle-même a son prix, où chaque geste doit se justifier en devenant source de profit. Le 30 mars 2010, le rideau se lève: les lucides applaudissent, les libéraux aussi. Le Québec regarde, en spectateur impuissant, l'avenir de ses services publics être dilapidé en monnaie par le budget Bachand.

Mais ce n'est que le début, le deuxième acte commence. Désormais, les néolibéraux s'attendent à nous voir jouer à leurs côtés leur mise en scène funeste. Ça y est, on nous pousse hors des coulisses, on braque les projecteurs sur nous. On attache des tarifs à chacun de nos gestes, comme autant de fils liant un pantin à son marionnettiste. On nous insère malgré nous dans ce grand spectacle, « le moment où la marchandise est parvenue à l'occupation totale de la vie sociale. »

Seulement le troisième acte n'est pas encore joué. Et ce sera le moment de nos choix. Choisir de ne pas se laisser transformer en clowns. Choisir de couper les fils qui nous lient aux manipulateurs et manipulatrices. Choisir la solidarité au lieu de la concurrence. Il y a trop longtemps que la salle est vide et que plus personne ne prend le temps de regarder cette bouffonnerie pour en saisir tout le pathétique. Il est temps que le Public se lève et reprenne le contrôle de sa salle, qu'il brise les tourniquets bloquant l'entrée de celle-ci, qu'il crie « Bas les masques! » aux acteurs et actrices du néolibéralisme. Il est temps d'investir cet espace public qui est le nôtre, pour que le théâtre de l'illusion redevienne une arène politique.

**Il est temps.
À nous la grande finale!**

Sommaire

Rédaction :

Paul-Émile Auger
Keena Grégoire
Nadia Lafrenière
Mathilde Létourneau
Gabriel Nadeau-Dubois
Samuel D. Plourde
Vincent Plourde-Lavoie
Martin Robert
Catheryn Roy-Goyette
Alain Savard
Étienne Simard
Camille Tremblay-Fournier
Camille Toffoli
Julien Vadeboncoeur

PAGES

Éditorial: Se serrer la ceinture?.....4

LES SERVICES PUBLICS À LA DÉRIVE:

UN PILLAGE PLANIFIÉ

Une crise économique par et pour le capitalisme?.....6

Leur croissance est au bout de la matraque.....7

Financement de l'État: solidarité sociale ou liberté de profits.....8

La fiscalité régressive.....10

L'éducation post-secondaire au service du capital.....12

HAUSSES DE TARIFS, COUPURES ET PRIVATISATION:

LA FACTURE SERA SALÉE

Loi 100: Deux poids, deux mesures.....14

Tarifs d'hydro-électricité: des hausses qui donnent froid dans le dos....16

Autopsie d'une privatisation planifiée.....18

Hausse des frais de scolarité: 2012: scénarios catastrophes.....20

Budget 2010: la négation des inégalités entre les sexes.....22

Que se cache-t-il derrière les hausses de frais de scolarité?.....23

L'action politique, vecteur de changement social.....25

Pour plus
d'informations
ou pour s'impliquer:
ASSE-SOLIDARITE.QC.CA



Révision :

Ariane Aubin-Cloutier
Paul-Émile Auger
Marie-Pier Béland
Xavier Dandavino
Alex Desrochers
Gabrielle Desrosiers
Chloé Domingue
Élodie Lachance
Nadia Lafrenière
Mathilde Létourneau
Gabriel Nadeau-Dubois
Vincent Plourde-Lavoie
Martin Robert
Christine Thibault
Camille Tremblay-Fournier

Graphisme :

Ariane Aubin-Cloutier
Michael Cloutier
Valérie Gadbois
Louis-David Lalancette-Renaud
Martin Robert

Mise en page :

Ariane Aubin-Cloutier
Samuel D. Plourde
Arnaud Theurillat-Cloutier

Photographies :

Ariane Aubin-Cloutier
Vincent Plourde-Lavoie

SE SERRER LA CEINTURE?

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ

Le 30 mars dernier, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, déposait son budget 2010-2011. Tarifications, privatisations, coupures : en voilà une, une « révolution culturelle ». En effet, on assiste plus que jamais au démantèlement du modèle de société québécoise. Les réactions furent vives et, surtout, radicalement divisées. Deux jours après le dépôt du budget, le centre-ville de Montréal représentait bien cette division. En effet, le 1er avril dernier, le ministre Bachand et le Conseil du patronat du Québec se réunissaient au Centre Sheraton à Montréal. À quelques rues de là, au même moment, plus de 10 000 personnes manifestaient leur opposition au budget libéral. Voilà une situation qui illustre parfaitement ce qui, en fin de compte, caractérise le plus le dernier budget. En empruntant la voie de la tarification et de la privatisation, le gouvernement libéral a clairement démontré, à ceux et celles qui en doutaient encore, que sa priorité était la satisfaction des intérêts des entreprises et des plus riches, et ce, même au prix d'un appauvrissement de ceux et celles qui sont déjà laissé-e-s pour compte par le système économique.



La manifestation du 1^{er} avril n'était cependant qu'un début. Depuis, les rangs de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics se sont gonflés et son dynamisme ne faiblit pas. La résistance au dernier budget libéral continuera cette année et sera de plus en plus dérangeante. La centaine d'organisations étudiantes, syndicales, communautaires et féministes de la Coalition promettent, en effet, une année de contestation sans précédent.

Et il y a de quoi. Les mesures de ce budget constituent certainement les pièces maîtresses de l'agenda politique de l'élite politique et économique du Québec. La tarification de la santé et la hausse des frais de scolarité représentent, en effet, des attaques historiques. La situation actuelle des finances publiques n'est au final qu'un prétexte malhonnête pour mettre en branle un projet politique depuis longtemps élaboré. Partout, on nous sert le même ton alarmiste : le navire des finances publiques québécoises serait percé de toutes parts et il faudrait impérativement jeter par-dessus bord l'ensemble des services publics et des programmes sociaux. Voilà qui est bien hypocrite. Si les finances publiques de la province sont mal en point, c'est bien le résultat des politiques fiscales mises en place par les gouvernements péquistes et libéraux sous les judicieux conseils de leurs lucides conseillers et conseillères. Ils ont causé le problème et maintenant nous proposent la solution: notre réponse sera un refus catégorique.

Les baisses d'impôts records bénéficiant avant tout aux plus riches, l'élimination progressive des paliers d'imposition aux particuliers¹, l'abolition de la taxe sur le capital, l'augmentation des exemptions fiscales de tout acabit, le laxisme dans la lutte à l'évasion fiscale ainsi que l'augmentation des taxes à la consommation et des tarifs de toutes sortes devraient clairement indiquer à la population la direction que prend l'élite politique et économique du Québec. S'il

il y a consensus quelque part, c'est bien entre eux. Le mirage de la crise économique ne nous a pas rendu-e-s aveugles. Nous connaissons bien le projet politique qui se cache derrière ces discours alarmistes et austères: la destruction de la solidarité sociale au fondement de la société québécoise, le saccage du bien commun. Ces services publics ont été acquis par la lutte et nous devons les défendre par la lutte. La santé et l'éducation, tout comme l'ensemble des services publics, seront dorénavant considérés comme de simples biens de consommation. Il faudra payer pour se faire soigner, il faudra payer pour apprendre. Pour l'ASSÉ, il s'agit de biens collectifs et leur mode de financement doit refléter cette conviction.

Partout, on nous demande de faire notre part, de se serrer la ceinture. Voilà bien ce que nous demandons : que l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec, à la hauteur de leurs revenus, fassent leur part dans le financement de nos services publics. Le seul moyen de collecter cet argent de manière équitable est l'impôt sur le revenu. En ce sens, une statistique de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) est troublante. Le rétablissement d'un système d'imposition à dix paliers permettrait, en effet, de diminuer les impôts de 87% de la population, tout en générant près de 1,2 milliard de dollars par année². Rappelons aussi au passage que la moitié des entreprises québécoises ne paient aucun impôt et que selon les statistiques les plus récentes, le taux combiné d'imposition des entreprises québécoises est inférieur à la moyenne canadienne³! Le Québec, un paradis fiscal?

Contrairement à ce qu'on ne cesse de nous répéter, la voie de la tarification et de la privatisation n'est en aucun cas une fatalité. Il s'agit d'un choix politique. Le choix entre les tarifs et l'impôt, en fait, est un choix entre les intérêts des mieux et des moins nanti-e-s.

L'ASSÉ a choisi son camp.

1- Jusque dans les années 1990, on dénombrait 16 paliers d'imposition (fourchette de revenu pour laquelle on paie un certain pourcentage d'impôt). Aujourd'hui, on n'en compte plus que trois!

2- « Budget 2010 : Comment financer les services publics ? », [http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/budget_2010_comment_financer_les_services_publics_resume.pdf], (page consultée le 13 septembre 2010)

3- « L'impôt des entreprises moins élevé au Québec » [http://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/limpot-des-entreprises-moins-eleve-au-quebec/517431], (page consultée le 13 septembre 2010)

LES SERVICES PUBLICS À LA DÉRIVE: UN PILLAGE PLANIFIÉ

Depuis la loi sur le « déficit 0 » de 1995, l'élite néolibérale québécoise ne ménage pas d'efforts pour concrétiser son agenda politique. Coupures constantes, baisses d'impôts malvenues, régression dans les conditions de travail des employé-e-s de l'État : rien n'est négligé pour percer un trou dans la coque des services publics. Devrait-on s'étonner ensuite que le bateau coule? Depuis 15 ans, les mêmes mercenaires qui nous somment de jeter les services publics par-dessus bord volent le trésor de l'équipage. Ne les laissons pas l'enterrer sous les palmiers d'un paradis fiscal! Engageons le combat pour que ce soit les plus démunis-e-s qui aient les deux mains sur la barre.





UNE CRISE ÉCONOMIQUE PAR ET POUR LE CAPITALISME?

NADIA LAFRENIÈRE, ÉTUDIANTE EN MATHÉMATIQUES

La crise économique récemment vécue à l'échelle mondiale a été qualifiée de de nombreuses reprises comme étant la plus importante depuis la Grande Dépression. Toutefois, lorsque l'on examine de plus près la dynamique des entreprises face à l'État en situation de récession puis de dépression, on comprend rapidement l'hypocrisie du système financier qui prétend ainsi rendre service aux différentes populations.

Pour bien comprendre comment une telle situation économique peut se produire, il faut d'abord se pencher sur l'idée derrière le système financier. Comme dans les années 1920, un groupe d'individus souvent assez fortunés souhaitant s'enrichir plus rapidement que la moyenne des citoyens et citoyennes se sont basé-e-s sur un système financier virtuel tellement puissant – et ce, uniquement parce qu'elles et ils le voyaient comme tel – qu'il avait une incidence dans le réel. Ainsi, elles et ils spéculèrent sur de l'argent parfois réellement investi. Afin d'accroître le rendement de ces placements, ces requins de la finance ont commencé à investir dans des produits plus risqués, vendant ainsi à l'ensemble des consommateurs et consommatrices des dettes de toutes sortes dont elles et ils ne seraient probablement jamais capables de s'acquitter en raison des taux d'intérêt astronomiques. La suite est logique : ces bulles financières éclatent, les plus démunis-e-s font faillite, les prix des maisons, notamment, chutent, ceux et celles qui paient encore le plein prix font le choix d'une propriété moins dispendieuse et ce sont les banques qui sont aux prises avec des problèmes financiers : la diminution de leur profit.

Devant ce désastre pour les banques, celles-ci se mettent à aller chercher de l'argent là où elles le peuvent. La première cible pour ces entreprises qui ne paient que très peu d'impôts est bien sûr l'État, qu'elles tentent en temps normal d'écartier le plus loin possible du marché. Ainsi, pour éviter l'effondrement du système financier, les banques canadiennes ont reçu de l'État de l'aide s'approchant de 125 milliards, soit 8,8% du produit intérieur brut (PIB) du pays, via le Programme d'achat des prêts hypothécaires assurés, programme de compétence fédérale. Ne faisons que mentionner le fait que les six plus grandes banques canadiennes ont fait, à elles seules, 16,3 G\$ de profit pour l'année 2009.

Par contre, la crise financière ne fait pas de l'État un généreux

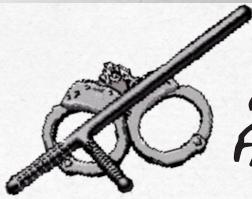
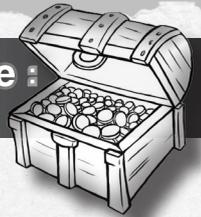
pourvoyeur de fonds pour l'ensemble de la population. Bien que celui-ci s'entête à maintenir les impôts et taxes au même niveau, tant pour les particuliers que pour les entreprises, il utilise la crise économique pour justifier que « tout le monde doit faire sa part ». Ainsi, tout en finançant les entreprises, particulièrement les plus riches, l'État coupe dans les programmes sociaux, privant ainsi la population de services essentiels abordables. En plus des compressions dans de nombreux

Bien que l'État s'entête à maintenir les impôts et taxes au même niveau, tant pour les particuliers que pour les entreprises, il utilise la crise économique pour justifier que « tout le monde doit faire sa part ».

programmes, on ajoute une taxe supplémentaire régressive, c'est-à-dire qu'elle correspond à un pourcentage du revenu plus élevé chez les plus démunis-e-s que chez les gens fortunés afin d'éviter le gaspillage, nous dira-t-on. Les mesures ont toutefois des impacts réels : un dégel des frais de scolarité nuit clairement à l'accessibilité aux études et empêche bon nombre de gens d'accéder à une éducation supérieure de qualité, une « franchise » en santé est un ticket modérateur ne serait-ce que parce qu'elle fera hésiter beaucoup de citoyennes et de citoyens avant de se rendre à l'hôpital, une hausse des tarifs d'hydro-électricité conduira nécessairement à une plus grande précarité des ménages les plus pauvres, qui vivent d'ailleurs souvent dans des logements plus énergivores, etc.

On comprend donc que, sous le couvert de la crise économique et d'une obligation de reprise, ce sont encore les personnes à faible revenu, les femmes, les étudiants, les étudiantes, les immigrantes, les immigrants, les chômeurs, les chômeuses et les personnes handicapées qui doivent payer pour une crise dont elles et ils ne sont pas responsables. Le système économique a fait ses preuves : il est injuste! C'est pourquoi, citoyennes et citoyens, nous devons continuer le combat vers la gratuité des services publics et vers un système vraiment affranchi de l'intervention du privé.





LEUR CROISSANCE EST AU BOUT DE LA MATRAQUE

ALAIN SAVARD, ÉTUDIANT EN SCIENCES POLITIQUES

La ville de Toronto a été un lieu de convergence exceptionnel les 25, 26 et 27 juin derniers. D'un côté, l'élite politique de vingt des plus grandes économies regroupant plus de 95% des richesses mondiales s'est réunie dans un centre-ville fortifié pour discuter de croissance économique lors du sommet du G20. De l'autre, des dizaines de milliers de personnes, venues des quatre coins du pays, se sont donné rendez-vous pour dénoncer les politiques sociales et économiques dont la classe dominante discute derrière des portes closes. Entre les deux : un dispositif de sécurité ayant coûté plus d'un milliard de dollars, composé de 19 000 policiers et policières, d'une clôture de 3,5 km, de centaines de caméras et d'une prison temporaire.

Plusieurs d'entre vous connaissez la suite. La fin de semaine du G20 fut le théâtre d'une répression exceptionnelle. Sous prétexte qu'une cinquantaine de vitrines avaient été brisées par un groupe anticapitaliste, la police dispersa systématiquement tout rassemblement et arrêta toute personne ayant le profil d'un manifestant ou d'une manifestante. Au total, on dénombre 1105 arrestations, parmi lesquelles on compte 714 personnes qui ont été détenues plusieurs heures pour ensuite être libérées sans aucune accusation. Pour le temps d'un sommet, la ville de Toronto est entrée dans un état d'exception. La police a procédé à d'innombrables fouilles arbitraires, questionnant tout passant et toute passante et patrouillant la ville à bord de camionnettes banalisées. Invoquer ses droits n'avait aucune incidence, puisque toute réplique à un policier et une policière était considérée comme une entrave à son travail. Il va sans dire que, dans un tel climat d'impunité, les forces policières les moins scrupuleuses ne se sont pas donné la peine de calmer leurs pulsions. Il n'est pas question ici d'énumérer les cas d'abus, mais il est évident que les histoires d'horreurs se sont multipliées.

L'austérité : le mot d'ordre des élites d'ici comme d'ailleurs

Cette violence spectaculaire n'est toutefois qu'une manifestation concrète et ponctuelle de la répression globale qui est nécessaire à l'instauration des mesures néolibérales à l'échelle mondiale.

Ce sommet devait servir avant tout de lieu de discussion entourant la relance économique. Après avoir investi des sommes astronomiques pour sauver de la crise les banques et les multinationales, les États font maintenant face au gonflement de leur dette publique. Comme il n'est pas question de refile la facture du sauvetage aux entreprises, les élites se sont immédiatement tournées vers la population pour éponger les déficits. Le club des 20 s'est donc entendu sur un mot d'ordre : austérité des finances publiques. C'est-à-dire réduction des services publics, tarification et privatisation.

Ce n'est pas donc pas un hasard si le budget provincial 2010 du gouvernement Charest contient précisément ces éléments. Les mesures d'austérité, légitimées par l'épouvantail de la dette publique, ont également été mises en place en Grèce et en Espagne. Ce que l'on vit au Québec n'a rien de particulier à un « modèle québécois ». Certes, les axes particuliers sur lesquels s'articulent les mesures d'austérité au Québec sont propres à notre réalité, mais elles s'inscrivent dans une politique économique globale, concertée mondialement entre élites et dont l'objectif premier est de permettre aux entreprises de renouer avec les profits. La ligne générale d'austérité qui a été adoptée au G20 prend, au Québec, la forme d'augmentation des tarifs d'électricité et des frais de scolarité universitaires, ainsi que d'une tarification du système de santé.

Pour chacune de ces mesures, le gouvernement nous présente un discours légèrement différent. La taille de la dette est l'élément central, mais il est ensuite question des « étudiantes et étudiants riches qui profitent du système », puis d'un discours pseudo-écologiste sur la « richesse hydroélectrique du Québec qu'on ne devrait pas vendre à rabais », ou encore de la nécessité d'un ticket modérateur en santé, car nous faisons face à une population vieillissante qui « consomme trop de services de santé ». Tout cela se présente toutefois, au bout du compte, comme une accumulation de prétextes dont l'objectif reste le même : alléger le fardeau fiscal des entreprises et décollectiviser les services publics en imposant le concept d'utilisateur-payeur.

À qui profitent vraiment ces plans de relance ?

Ces mesures, qui sont au cœur du discours néolibéral, ne profitent toutefois qu'à une infime partie de la population. Ce ne sont que les actionnaires qui profitent des baisses d'impôts aux entreprises. Et c'est le bien collectif qui écope dès que la logique marchande du capitalisme s'empare d'un service auparavant gratuit et universel. Il existe un antagonisme, une opposition irréconciliable entre les intérêts de l'élite économique et ceux du reste de la population. Il n'y a donc pas de compromis démocratique ou de solution universellement acceptable possible, puisque la proposition des dirigeants mondiaux n'est rien d'autre qu'une attaque en règle envers les populations.

Ici comme ailleurs, le choix qui s'offre à nous est simple. Ou bien nous laissons la matraque économique s'abattre sur nos vies et nous acceptons passivement le sabotage des services collectifs. Ou bien nous résistons à ces mesures et nous faisons face aux policiers et policières qui, au nom de la croissance économique, de la santé des multinationales et du bien-être des actionnaires, n'hésitent jamais à matraquer la liberté d'expression et de dissidence.

Le G20 de Toronto était un exemple de répression de la contestation de cet ordre économique, mais cet événement n'est scandaleux que dans sa mise en scène, dans son spectacle particulier. Le réel scandale, c'est celui de la répression économique et politique à grande échelle qui s'organise tous les jours.

Et ça, ça n'appartient toujours pas au passé.



POSITION DE L'ASSÉ

Contre toute forme de mondialisation
qui entérine la prédominance du profit
sur le bien-être de la population.



Les services publics à la dérive :
un pillage planifié

Financement de l'État

SOLIDARITÉ SOCIALE OU

PAUL-ÉMILE AUGER, ÉTUDIANT EN SCIENCES POLITIQUES

Non seulement le récent budget provincial remet-il sur la place publique le débat sur l'imposition, mais c'est aussi le contexte économique global qui amène à s'intéresser à la fiscalité de l'État. De quoi parle-t-on au juste?

Depuis la récente crise financière, le spectre d'une rechute a suffisamment inquiété les pays industrialisés pour les pousser à revoir leurs mesures fiscales. L'objectif déclaré était d'assainir les finances publiques afin d'éviter une nouvelle récession semblable à celle de 2009. La voie privilégiée par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), position exprimée aussi lors du sommet du G20 à Toronto, est de déclarer dès maintenant la guerre aux déficits. Ainsi, partout en Occident,

on assiste présentement au passage d'un système qu'on dit progressif à un système davantage régressif. Le Québec, par l'entremise du récent budget du ministre des Finances, Raymond Bachand, ne fait pas exception.

Panique et tarification

Le gouvernement de Jean Charest clame sur toutes les tribunes que les coffres de l'État sont vides. Il faudrait donc immédiatement couper dans les services publics et instaurer partout de nouveaux tarifs pour les renflouer, nous dit-il. Or, curieusement, personne au monde ne semble adopter des cibles aussi exigeantes que celles de notre province quant à la réduction de son déficit.

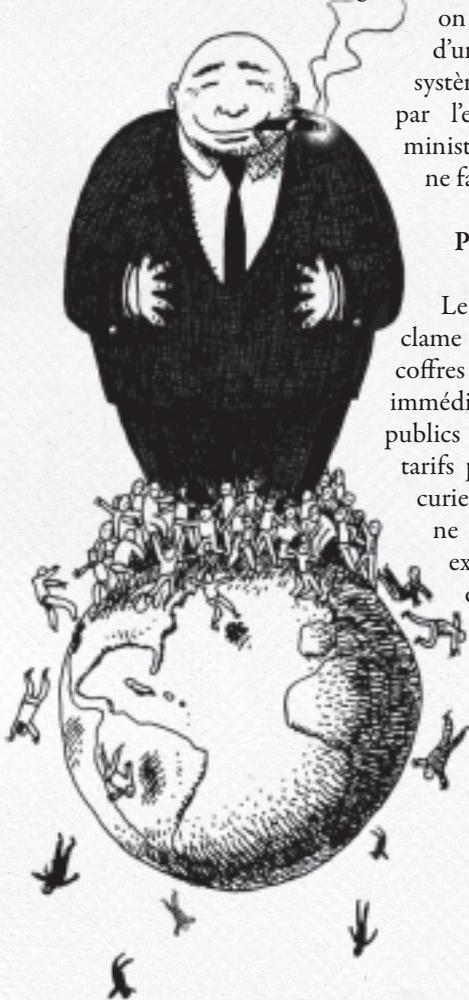
Alors que le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait en octobre dernier, pour les principaux pays industrialisés, un déficit budgétaire moyen de 10 % du PIB en 2009 et en 2010, et de 6 % en 2014, le déficit prévu au Québec n'est que de 1,6 % du PIB pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011. Le gouvernement vise néanmoins coûte que coûte le recours à l'équilibre budgétaire en 2014.¹

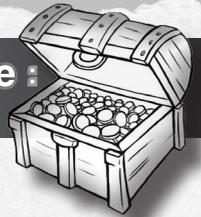
Rajoutons qu'« en Ontario, le rétablissement de l'équilibre budgétaire n'est pas prévu avant 7 ans et au fédéral avant 5 ou 6 ans »². Pourquoi donc le gouvernement du Québec insiste-t-il autant pour y parvenir en 4 ans?

Cet empressement semble d'autant plus étrange lorsque l'on considère qu'aucune urgence réelle ne l'exige. Si l'on compare à d'autres endroits de l'Amérique du Nord, « [c]ette année, le déficit du Québec serait de l'ordre de 1,3 % du PIB, comparativement à 3,5 % au fédéral et 9,9 % aux États-Unis. »³ Autrement dit, si les mesures du budget Bachand ne sont pas une nécessité, les libéraux ont donc forcément une autre idée derrière la tête en les adoptant. En y regardant de plus près, on constate effectivement qu'en instaurant la panique dans la population relativement à la dette, le gouvernement libéral de Jean Charest est plutôt fermement décidé à démolir ce qu'on qualifie souvent de « modèle québécois », c'est-à-dire notre système d'impôts et de financement progressif des services publics.

Des choix fiscaux: l'impôt sur le revenu

Dans les années 70, le Québec s'est doté d'un système progressif d'impôt sur le revenu, qui constitue l'un des moyens de redistribution privilégiés dans une démocratie. En effet, la tradition sociale-démocrate présente l'impôt progressif comme l'incarnation de ce désir de rendre équitable le nécessaire prélèvement sur le revenu pour contribuer au bien commun. Ainsi, l'impôt progressif s'adapte aux réalités économiques de chacune et chacun par le biais de paliers d'imposition. La différence entre n'avoir rien et avoir dix mille dollars étant plus déterminante que la différence entre un million et dix mille dollars, il convient que le niveau d'imposition de chaque personne corresponde à son revenu. Au Québec, par exemple, les contribuables dont le salaire se situe entre zéro et 38 385\$ paient 16% de celui-ci en impôts, alors que ceux et celles dont le salaire excède 76 770\$





LIBERTÉ DE PROFITS

ont un taux d'imposition de 24%. Dès lors, chaque salarié-e du Québec participe au financement des services collectifs (santé, éducation, transports, etc.) de manière plus équitable. En contrepartie, chaque citoyen et citoyenne du Québec a droit (du moins, en théorie) à un accès égal à ces services.

L'établissement des taux et la mise en place de chaque palier de revenu relèvent donc de choix politiques. Plus les paliers sont nombreux et représentatifs de la capacité de chaque personne à contribuer aux finances publiques, plus le système est progressif et favorise la redistribution de la richesse. Par conséquent, une réelle équité fiscale constitue un levier essentiel pour l'atteinte d'une certaine justice sociale.

Du progressif au régressif

Les nouveaux tarifs et les coupures dans les services publics qu'instaure présentement le gouvernement Charest marquent le passage à un système régressif dans les services publics. On qualifie effectivement les tarifs de régressifs, puisqu'ils ne tiennent pas compte de la capacité de payer des individus, contrairement aux impôts. Toutes les mesures de tarification du budget - augmentation de la taxe de vente provinciale sur les biens et services (TVQ), taxation généralisée des services de l'État, notamment en faisant payer « le vrai prix » pour les services médicaux et en instaurant une franchise-santé - sont donc autant de pas de plus en ce sens.

À travers la mise en place d'un financement individuel des services publics, le projet du Parti libéral semble s'orienter vers l'élargissement du principe d'utilisateur-payeur. Désormais, en santé, en éducation et dans tous les services publics, c'est la loi du « chacun-pour-soi » qui prend la place de la solidarité sociale. Cette perception néolibérale du bien public consiste à accorder des baisses d'impôts, pour ensuite combler le vide qui en découle par davantage de tarifs uniformes, basés uniquement sur le « coût réel » des services. Pourtant, le gouvernement prétend qu'il s'agit d'une logique équitable, favorisant une utilisation plus efficace des services publics et diminuant leur « surutilisation » due à la



REVENDEICATION DE L'ASSÉ

Que les gouvernements établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.

« culture de la gratuité ». Certes, réduire l'accès à ces services entraîne une diminution des coûts de fonctionnement. Toutefois, ce sont les classes les plus pauvres qui en font les frais en payant des tarifs qui leur sont inabordables pour des services qui leur sont pourtant essentiels et auxquels elles ont droit. En bref, un système progressif, comme celui que nous avons, favorise la justice sociale en redistribuant la richesse. En contrepartie, un système régressif, comme celui qui nous attend, engendre plutôt l'accroissement des écarts entre les riches et les pauvres.

Cet ensemble de facteurs semble donc aller à l'encontre des principes fondamentaux d'équité et de justice sociale, dont le ministre Bachand et les économistes qui le conseillent se réclament. Il nuit directement aux moins riches, sans ajuster la contribution des citoyens et citoyennes de revenus supérieurs. Le rôle de redistribution, assuré par un bon équilibre de taxes et d'impôts ne serait ainsi pas rempli, laissant place à un changement de logique tout autre. Ainsi, il est légitime que des groupes de la société civile aient décrié ces initiatives, notamment à travers la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics. Un changement d'attitude aussi profond et maintenu peut signifier bien des bouleversements sociaux à long terme.

Il apparaît ainsi que la manœuvre actuelle du gouvernement sert à transférer le fardeau fiscal, qui reposait auparavant sur les impôts, vers la taxation et la tarification. Ce plan conforte l'idée que l'imposition est une nuisance et mine inévitablement la notion de services publics. Il est à espérer que le débat autour de la fiscalité ne disparaisse pas. Déjà, on peut voir le gouvernement malmené sur le dossier de la franchise-santé. Le gouvernement Charest sera-t-il aussi solide devant toutes les augmentations projetées?

1- GILL, Louis. *Exorbitante, la dette du Québec?* sur www.economieautrement.org, mardi 12 janvier 2010, [http://www.economieautrement.org/spip.php?article82], (page visitée le 11 septembre 2010).

2- BEAULNE, Pierre. *Conjoncture économique - automne 2009* sur www.economieautrement.org, dimanche 1er novembre 2009, [http://www.economieautrement.org/spip.php?article79], (page visitée le 11 septembre 2010).

3- Données de 2009 dans: *Ibid.*, (page visitée le 11 septembre 2010).



LA FISCALITÉ RÉGRESSIVE

JULIEN VADEBONCOEUR, ÉTUDIANT EN SOCIOLOGIE

Le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, avait promis, en plein contexte de crise économique, une « révolution culturelle » à une population vivant « au-dessus de ses moyens ». Sauf qu'au pays de monsieur Bachand, ce sont les pauvres qui vivent au-dessus de leurs moyens et les riches qui emportent la manne. Car au terme du plan budgétaire déposé en mars dernier, ce sont environ cinq milliards de dollars du trésor québécois qui seront passés de l'impôt progressif à des tarifications régressives et des coupures de services qui affecteront directement les classes moyennes et pauvres. Le Parti libéral n'aura donc pas déçu ses ami-e-s, les banques, les nanti-e-s et les compagnies.

Ne lésinant pas sur les moyens, le ministre a mis à son service un groupe d'économistes experts, recrutés parmi les ténors de l'intelligentsia néolibérale, qui ont diagnostiqué le malaise et proposé un remède de cheval : le Québec doit mettre fin au culte de la gratuité des services publics, multiplier les tarifs et diminuer le financement des services publics, le tout en maintenant le cap sur les baisses d'impôt.

Selon la formule « perdant-perdant » retenue par le gouvernement, les Québécois et Québécoises devront assumer 40% de ce fardeau par le biais des hausses de tarifs. Le gouvernement a, quant à lui, annoncé sans vergogne qu'il fera « sa part » en assumant 60% de ce fardeau via des réductions de dépenses.

Mais, au final, c'est la population qui devra assumer 100% des frais : 40% en hausses de tarifs et 60% en coupures de services. Le tout, pour un montant annuel de près de cinq milliards de dollars, une somme avoisinant les six milliards de dollars consentis en baisses d'impôts aux particuliers et aux entreprises entre 2003 et 2010¹!



L'impôt possède le mérite de mettre davantage à contribution les entreprises et les plus riches. En revanche, les tarifications et les coupures annoncées dans le budget affecteront tout le monde sans égard à leur capacité de payer. Ce sont donc la classe moyenne et les plus démunis qui en souffriront le plus. Comment le gouvernement justifie-t-il alors ce transfert du fardeau fiscal des plus riches vers les classes moyennes et pauvres?

Crise économique et crise des finances publiques

Le gouvernement invoque en premier lieu la crise économique mondiale pour justifier ses nouvelles politiques tarifaires. Les gouvernements de par le monde ont effectivement mis en branle de vastes plans de relance afin d'affronter la crise. Mais qu'en est-il du Québec?

Le ministre Bachand se targuait du fait que le « Québec a mieux résisté que ses voisins au ralentissement économique ». Malgré un plan de relance de 15 milliards de dollars (!) visant à renflouer banques et compagnies, pour « sauver nos jobs » comme on dit, le Québec n'a connu qu'un déficit budgétaire de 4,3 milliards de dollars pour l'année 2009-2010².

Or, n'eût été des baisses d'impôt des sept dernières années, les finances publiques auraient été parfaitement équilibrées, sans diminution de services ni tarification.

Le prétexte de la crise économique est donc un argument fallacieux occultant ces généreuses baisses d'impôt qui ont privé le Québec des ressources qui lui font aujourd'hui tant défaut.

La dette : deux poids, deux mesures

En dépit de la crise, le gouvernement soutient que le déséquilibre des finances publiques contraint le Québec à un tel effort. Or, il apparaît que le drame de l'« insoutenable dette », truffé de non-dits et de mensonges, exagère ce qui, somme toute, s'avère être une situation bien normale.

La duperie à laquelle se livre le gouvernement consiste à prétendre de façon éhontée que l'endettement global du Québec représente 94,5% de son PIB, ce qui en ferait l'une des dettes les plus importantes des pays membres de l'OCDE³.



Pourtant, à peine quelques mois auparavant, le même gouvernement transmettait aux « autorités des marchés financiers des pays prêteurs », une mesure de son endettement évaluée à 60% de son PIB; une mesure définie comme « la plus fidèle représentation de la situation financière du Québec »!¹ Qu'est-ce à dire?

Selon l'économiste Louis Gill, « le gouvernement tient un discours contradictoire en l'utilisant pour gonfler indûment l'endettement global du Québec ». Pour obtenir une mesure aussi élevée, le gouvernement comptabilise une part importante de la dette fédérale selon « une méthode invalide qui se réclame de l'OCDE et qui incorpore une composante illégitime [...] de la dette du gouvernement central, à l'égard de laquelle [les provinces] n'ont aucune responsabilité »².

Par ailleurs, précisons que la dette du Québec est majoritairement une « bonne dette ». C'est-à-dire qu'elle est en majeure partie composée de dépenses d'immobilisations amorties dans le

le soutient le sociologue Robert Laplante, le « scénario démographique pourrait être écrit autrement et laisser voir d'autres perspectives et, surtout, faire apparaître des marges de manoeuvre là où certains [sic] ne voient que des contraintes immuables »⁸.

Deuxièmement, le fait qu'un certain déficit démographique semble inévitable ne répond pas à la question de savoir comment nous y ferons face. Selon le gouvernement, par souci d'équité intergénérationnelle, il faudrait passer à la moulinette les services publics et submerger le Québec dans un « océan de mesures dévastatrices »! Pourtant...

Comme le souligne Louis Gill, « les prochaines générations auraient à subir un passif autrement plus lourd si on ne prenait pas aujourd'hui les moyens de leur léguer la santé, les connaissances et les infrastructures qui seront le fondement nécessaire de leur richesse future »⁹.

Le gouvernement, sous couvert de conflit intergénérationnel, dissimule l'antagonisme réellement agissant dans notre société : celui entre la majorité et une minorité qui ne veut plus contribuer au bien commun. Car, si le gouvernement tient tant à augmenter ses recettes, pourquoi n'augmente-t-il pas l'impôt sur le revenu, seule mesure à garantir une participation équitable au bien commun?

« Au final, c'est la population qui devra assumer 100% des frais : 40% en hausses de tarifs et 60% en coupures de services, [...] une somme avoisinant les six milliards de dollars consentis en baisses d'impôts aux particuliers et aux entreprises entre 2003 et 2010! »

temps, à la manière d'une hypothèque. Autrement dit, à notre dette correspondent notamment les plus importants systèmes publics d'éducation et de santé d'Amérique du Nord.

Enfin, rappelons qu'en raison de la croissance continue du PIB, le poids relatif de la dette diminue constamment dans le temps. C'est-à-dire que nos capacités de payer augmentent plus rapidement que notre dû. C'est suivant ce principe que la dette du Canada est passée de 108% du PIB en 1945 à seulement 18% 25 ans plus tard⁶. Il n'y a donc pas péril en la demeure.

Conflit intergénérationnel, vous avez dit?

Le gouvernement use enfin de l'argument selon lequel le vieillissement de la population entraînera sous peu un déficit démographique qui diminuera la création de richesse et « accroîtra les pressions sur notre système de santé »⁷. A ce propos, deux choses méritent d'être dites.

Premièrement, le gouvernement nous place devant le fait accompli et l'absence de choix alors qu'il est manifeste que le déficit démographique fait et continuera vraisemblablement de faire l'objet de politiques publiques visant à l'atténuer : le gouvernement s'emploie à accroître la natalité de même que l'immigration et tente également de freiner l'émigration vers les autres pays et provinces. Toutefois, lorsqu'il s'agit de faire avaler la pilule des tarifs, il n'en dit mot. Comme

Pourquoi les libéraux ne veulent-ils pas hausser les impôts?

Pour justifier le maintien des généreuses baisses d'impôts, le gouvernement invoque volontiers l'exigence de maintenir un « environnement fiscal favorable à l'investissement des entreprises »¹⁰. Le Québec est toutefois d'ores et déjà un des endroits dans le monde où les impôts des entreprises sont les moins élevés, comme le confirmait d'ailleurs le cabinet comptable KPMG au printemps 2010¹¹.

Selon les chiffres avancés par Louis Gill, le « taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement »¹² au Québec n'est plus que de 14,6%, taux « inférieur à celui des autres provinces » de même qu'à la moyenne des pays de l'OCDE établie à 21%¹³. Nous sommes donc loin d'être l'endroit en Amérique du Nord où l'on taxe le plus les entreprises, comme le soutient couramment le Parti libéral.

Dans la langue de bois dont savent si bien user les politiciens et politiciennes, on nous a servi un diagnostic mi-mensonger, mi-tragique, sur les finances publiques. Ce discours visait à faire accepter au « p'tit monde » de payer pour les milliards de dollars concédés par le PLQ à ses ami-e-s; les nanti-e-s, les banques et les compagnies. Qui pouvait alors s'étonner que le dernier budget soulève l'engouement du patronat et l'indignation des milieux sociaux et syndicaux?

1- GILL, Louis. *L'heure juste sur la dette*, juin 2010, p. 24.

2- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Discours sur le budget*, 2010-2011, p. 7 et 11.

3- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La dette du gouvernement du Québec*, mars 2010, p. 29.

4- GILL, Louis. *op. cit.*, p. 29.

5- *Ibid.*, p. 15.

6- *Ibid.*, p. 19-20.

7- Discours sur le budget, *op. cit.*, p. 6.

8- LAPLANTE, Robert. « Un déclin évitable », extrait de *Il faut voir les choses autrement*, IRECE, mars 2010, p. 19.

9- GILL, Louis, *op. cit.*, p. 22.

10- Discours sur le budget, *op. cit.*, p. 5.

11- GILL, Louis, *op. cit.*, p. 25.

12- Mesure sur laquelle se basent les investisseurs pour évaluer la compétitivité économique d'un pays, ou d'une province dans ce cas-ci.

13- GILL, Louis, *op. cit.*, p. 25.



Projets de lois sur la gouvernance

L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE AU SERVICE DU CAPITAL

ÉTIENNE SIMARD, ÉTUDIANT À LA MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Malgré une opposition quasi-unanime dans le milieu de l'éducation, le gouvernement québécois tente depuis deux ans de mettre en place une réforme de la gouvernance des universités et des cégeps. Suivant la logique capitaliste, ces projets de loi visent à mettre davantage les établissements d'enseignement post-secondaire au service des capitaux privés.

Les deux dernières décennies ont été le théâtre du démantèlement des services publics. Sous le couvert du « redressement des finances publiques », les attaques de la droite contre la redistribution des richesses ont été nombreuses. Des coupures budgétaires successives ont réduit considérablement la qualité des services;

« Ces mesures propres aux entreprises privées ont bouleversé en profondeur le fonctionnement et les finalités des services, en floutant la ligne qui sépare les secteurs publics et privés. »

la privatisation des responsabilités sociales et la tarification galopante en ont réduit l'accès. L'ensemble de ces mesures a pour objectif l'élargissement du marché et l'abolition de toute entrave à son libre exercice.

Dans le même ordre d'idée, la gestion des services publics a également connu des changements majeurs inspirés du nouveau management public (NMP) - un courant néolibéral dont la promotion est assurée par les institutions économiques internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. On implante ainsi dans l'administration publique des structures, concepts et dynamiques propres aux entreprises privées, qui priorisent l'efficacité sur le processus. Ces mesures ont bouleversé en profondeur le fonctionnement et les finalités des services, en floutant la ligne qui sépare les secteurs publics et privés.

Les projets de loi 38 et 44 sur la gouvernance des universités et des cégeps s'inscrivent dans cette tendance. Ils visent principalement à remettre le contrôle des conseils d'administration à une majorité de membres extérieurs aux communautés universitaires et

collégiales, issus principalement du milieu des affaires. Le C.A. étant l'instance suprême, une telle réforme entraîne le retrait des pouvoirs de décisions en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des ressources humaines et de vérification des décisions de la direction au personnel enseignant, au personnel de soutien et aux étudiantes et étudiants.

Elle porte en elle l'établissement de la mainmise des entreprises privées comme mode de gestion des institutions d'enseignement, permettant aux patrons de disposer à leur guise de l'éducation et d'en éliminer tous les éléments qui ne sont pas directement utiles à la production au sein de leurs entreprises respectives et bien sûr, à l'augmentation de leurs profits. Elle contribue ainsi à l'accentuation de la tendance au détournement des institutions d'enseignement post-secondaire de leur mission de transmission de connaissances et de développement de la pensée critique, au profit de celle du « développement économique » dans la société capitaliste.

Ces projets de loi ne sont bien sûr qu'un élément parmi bien d'autres qui favorisent la marchandisation de l'éducation et sa mise au service des entreprises privées. La simple opposition à cette réforme n'en renverse en rien la tendance. D'ailleurs, malgré les deux mises au rencart imposées par la contestation qu'elle a rencontrée, le gouvernement est résolu à ne pas abandonner le projet et à le remettre sur la table au moment propice. Seul un imposant rapport de force ligué contre la marchandisation de l'éducation et de l'ensemble des services publics sera en mesure de renverser la vapeur. La logique marchande doit être ébranlée dans ses fondements. De telles conditions ont été nécessaires à la mise en place des services publics; elles le sont tout autant pour leur préservation et leur amélioration.



POSITION DE L'ASSÉ

Pour une réappropriation par les communautés universitaires et collégiales des établissements d'études dans une perspective d'autogestion.

HAUSSES DE TARIFS, COUPURES ET PRIVATISATION : LA FACTURE SERA SALÉE

Le grand manitou des Finances et ses quatre acolytes du comité consultatif pour le budget ont concocté pour le Québec un millefeuille empoisonné.

Pour les deux prochaines années, on nous gavera de ce lourd dessert. Tarifs, privatisation, toute la population sera invitée à se resservir jusqu'à l'indigestion.

Pour les services publics toutefois, ce sera un régime minceur forcé et tant pis pour leur santé. D'ailleurs, gare à ceux et celles qui en tomberont malades, car leurs soins seront désormais accompagnés d'une facture salée.

Or, quiconque regarde derrière peut aisément constater que la table était mise depuis des années.

Assez de se faire bouffer par ces riches et ces entreprises qui s'engraissent à nos dépens!





Hausses de tarifs, coupures et tarification : La facture sera salée

LOI 100: DEUX POIDS, DEUX MESURES

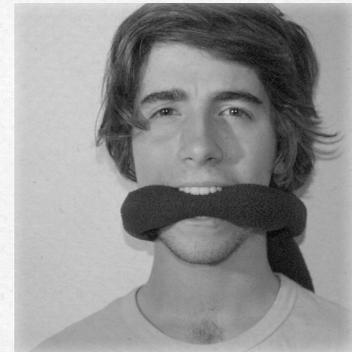
Le 30 mars dernier, le jury d'économistes chargé de faire le procès des dépenses publiques a laissé tomber son verdict: 408 pages de budget matraque. Voici venu le temps pour le conseil exécutif du gouvernement d'exécuter les services publics! Raymond Bachand, magistrat en chef dans le domaine, leur a concocté un pilori à leur taille: la Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 et la réduction de la dette, ou Loi 100.

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Ministères et sociétés d'État: limiter le superflu

Nous pouvons diviser les mesures de cette loi en deux catégories: celles qui concernent les ministères et les sociétés d'État et celles qui concernent l'éducation et les services

des réseaux et la consigne pour ces derniers de remettre au gouvernement un plan de coupures de leurs propres dépenses. Concrètement, les cibles sont les suivantes: « Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes du réseau de l'éducation et les universités doivent, au terme



La loi 100 a été adoptée sous bâillon, le 12 juin dernier, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée par Jean Charest.

sociaux. Pour ce qui est de la première catégorie, le ministre stipule que les réductions de dépenses prendront la forme d'une élimination des primes au rendement pour une période de deux ans. Autrement dit, il devient momentanément impossible pour les employé-e-s de l'État (y compris les député-e-s et les ministres) de recevoir, en sus de leur salaire, un montant lié à leurs performances. Cela n'a aucun impact toutefois sur d'autres formes de gratification, telles que la promotion à un poste doté d'un salaire plus élevé. Ainsi, bien que les fonctionnaires de moindre calibre souffriront peut-être de cette mesure, leurs salaires de base, de même que les dépenses de fonctionnement de leur milieu d'emploi, seront saufs.

Éducation et services sociaux: frapper quelqu'un au sol

Les perspectives en éducation et dans les services sociaux portent nettement plus à l'inquiétude. En effet, il est demandé « aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'aux universités un effort de réduction des effectifs de leur personnel d'encadrement et de leur personnel administratif en privilégiant l'attrition¹»². Cette obligation regroupe deux éléments: la mise en place de cibles de coupures pour l'ensemble

de l'exercice débutant en 2013, avoir réduit leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10 % par rapport aux dépenses de fonctionnement de même nature engagées pendant l'exercice débutant en 2009. » Par ailleurs, « au terme de leur exercice débutant en 2010, leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement [doivent être] réduites de 25 % par rapport à celles de l'exercice précédent. »³

Bref, on demande de couper dans le personnel administratif des services sociaux, du milieu de l'éducation et des universités. Le mot attrition suppose que l'on favorise le non-renouvellement de postes qui se retrouvent vacants. Cependant, avec des cibles de coupures aussi élevées, on peut fortement supposer que les services sociaux devront faire des mises à pied pour atteindre les cibles fixées. On demande également de réduire du quart les dépenses de « publicité, formation et déplacement » des services sociaux et du milieu de l'éducation (incluant les universités). L'inclusion de la formation dans ces coupures laisse craindre pour la détérioration de la qualité des services et des conditions de travail des travailleurs et travailleuses du secteur public.

En outre, chaque organisme et institution du milieu universitaire ou des services sociaux doit soumettre un

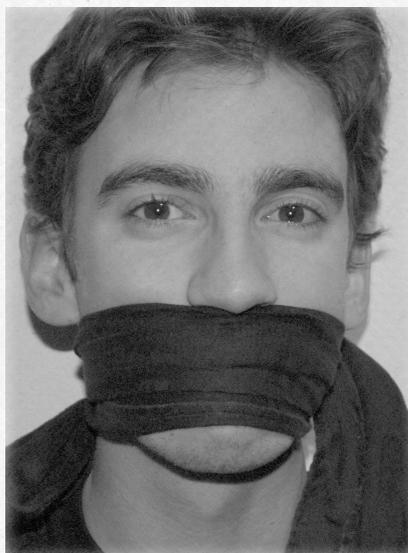


plan de coupures au gouvernement, et ce, avant le 30 septembre 2010. Cela revient à demander aux institutions de déterminer elles-mêmes quelle jambe ou quel bras elles se feront couper. Mesure d'autonomie? Presque. Le projet de loi stipule que les ministres responsables de ces secteurs peuvent, avec le concours du Conseil du Trésor, donner des « lignes directrices » concernant les mesures à prendre. De même, peut-on lire, le ministère se réserve le droit de dicter lui-même les mesures dans le cas où les délais prescrits ne seraient pas respectés. Toutefois, même les bons et les bonnes élèves qui accepteront de se conformer aux prescriptions ministérielles ne seront pas à l'abri de ses intrusions. Sans surprise, Raymond Bachand spécifie que les plans de coupures pourront être acceptés « avec ou sans modifications », se gardant bien de donner plus de détails.

Par ailleurs, tel que mentionné plus haut, le ministère se donne le dernier mot à toutes les étapes de l'établissement des mesures de cette loi. D'ailleurs, cette dernière a été adoptée le 12 juin dernier, sous bâillon, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée par Jean Charest. Le ton est donné...

Résister

En somme, la loi 100 commet l'injustice des « deux poids, deux mesures ». D'une part, l'État gèle ce qu'il gagne en surplus avec une échéance



L'autocratie PLQiste

Les circonstances entourant la création et l'adoption de cette loi, de même que certaines de ses dispositions, laissent croire que le gouvernement libéral perçoit sa majorité en chambre comme un chèque en blanc donné par la population. Dans le texte de loi lui-même, il est spécifié que celui-ci a préséance sur tout autre règlement, décret, directive, décision, politique, règle budgétaire, entente, convention, contrat ou tout autre instrument de même nature dont la visée y serait inconciliable. Le gouvernement s'octroie encore la possibilité (sur recommandation du Conseil du Trésor...) d'exempter des personnes ou des organismes des dispositions mises en place par la loi. Il s'agit d'une porte grande ouverte à l'arbitraire et aux privilèges.

fixe, alors que, d'autre part, les services sociaux, déjà sous-financés, sont forcés de couper dans leurs besoins essentiels. De même, le ministre des Finances semble déterminé à réprimer toute résistance qui contreviendrait à l'accomplissement de son agenda politique.

Or, bien que la loi soit déjà adoptée, nous ne pouvons et ne devons pas céder devant l'injustice qu'elle institutionnalise. En tant que mouvement solidaire des autres acteurs sociaux, l'ASSÉ doit évaluer les moyens à prendre afin de rescaper les services publics du Québec. Nous ne céderons pas aux Bachand, Charest et Montmarquette de ce monde et à leurs appels fallacieux au gros bon « 100 ».

1- Attrition : Réduction progressive des effectifs d'une entreprise en raison des départs volontaires des employé-e-s.

2- BACHAND, Raymond. *Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014 et la réduction de la dette*, site de l'Assemblée nationale, [http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-100-39-1.html], (page visitée le 12 juillet 2010).

3- BACHAND, Raymond. *op. cit.*



Pour en savoir plus sur la loi 100

Consultez le projet de loi dans son intégralité à l'adresse suivante:
<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-100-39-1.html>

Tarifs d'hydro-électricité:

DES HAUSSES QUI DONNENT FROID DANS LE DOS

CATHERYN ROY-GOYETTE, DIPLOMÉE EN ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT FORESTIER

1- COALITION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC, *Un autre « poisson » d'avril pour les consommateurs d'électricité québécois?*, Communiqué de presse, 1^{er} avril 2007.

2- CRA-COGEM, *Groupe de discussion sur les répercussions des hausses tarifaires sur la situation des personnes à faible revenu*, rapport d'analyse, Mars 2007, p. 10.

3- FORTIN, P., *Exporter de l'électricité est-il un péché?*, département de sciences économiques UQAM, novembre 2004, p.5.

4- COALITION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC, *L'impact des hausses tarifaires de l'électricité sur les ménages à faible revenu: des recommandations timides pour de lourds constats selon la CACQ*, Communiqué de presse, 4 avril 2008.

5- *Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre!*, Document synthèse, Conférence régionale des élus de Montréal, mai 2006, p.1.

6- COALITION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC, *L'impact des hausses tarifaires de l'électricité sur les ménages à faible revenu: des recommandations timides pour de lourds constats selon la CACQ*, Communiqué de presse, 4 avril 2008.

7- UNION DES CONSOMMATEURS, *Coût de l'énergie pour les ménages à faible revenu et allocation énergie*, 22 novembre 2007, p. 5.

8- UQCN, *Efficacité énergétique : le choix durable*, janvier 2005, p.53.

Dans un pays nordique tel que le nôtre, l'énergie s'avère un besoin essentiel. Avec une proportion de 70 % des ménages québécois qui chauffent à l'électricité¹, les hausses des tarifs d'Hydro-Québec annoncées dans le dernier budget, auront un impact direct sur une majorité de la population. Surtout qu'après les coûts liés au logement, la facture d'électricité et de chauffage est l'un des postes budgétaires les plus importants pour les familles à revenus modestes².

« Au final, c'est la population qui devra assumer 100% des frais: 40% en hausses de tarifs et 60% en coupures de services, [...] une somme avoisinant les six milliards de dollars consentis en baisses d'impôts aux particuliers et aux entreprises entre 2003 et 2010! »

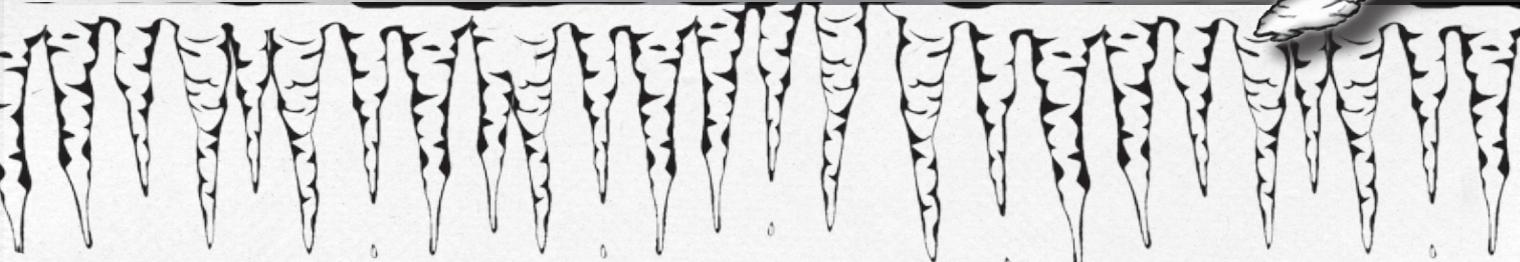
Rappelons que les hausses annoncées dans le dernier budget visent le tarif patrimonial qui se situe actuellement autour des 2,9 cents pour les 30 premiers kWh par jour³. Ce tarif préférentiel est rarement haussé considérant le caractère essentiel du chauffage au Québec. En effet, les hausses tarifaires touchent généralement la tranche au-delà des 30 premiers kWh/jour. On assiste donc à un changement de cap en matière de tarification chez Hydro-Québec. La hausse telle qu'annoncée sera progressive et débutera à partir de 2014⁴. Le gouvernement espère donc augmenter ses revenus de 315 M\$ en 2014 jusqu'à 1,6 G\$ à terme en 2018⁵. Selon le budget du Québec 2010-2011, tous les surplus ainsi dégagés seront entièrement versés au Fonds des générations, qui a théoriquement pour fonction de diminuer l'importance relative de la dette publique du Québec. Pour mieux visualiser l'impact de ces hausses sur les Québécoises et les Québécois, il faut d'abord comprendre ce que

représente le coût actuel de l'électricité pour la population du Québec.

La facture d'électricité étant de nature fortement régressive, elle accapare une part grandissante du revenu des ménages à mesure que ce revenu diminue. Les plus pauvres y allouent plus de 10 % contre moins de 1 % pour les plus riches. Tout le contraire de l'impôt sur le revenu, qui est de nature progressive et qui a connu d'importantes baisses au cours des dernières années. Profitant davantage à la classe riche, ces baisses d'impôt privent chaque année l'État québécois d'environ 10 G\$⁶. De ce fait, accroître les revenus de l'État en augmentant les tarifs d'électricité a des conséquences importantes sur la redistribution de la richesse au détriment des ménages à revenus moyens et modestes, mais... au profit des plus riches⁷.

De plus, environ le tiers des ménages à revenus modestes chauffant à l'électricité, particulièrement les ménages habitant des logements moins bien isolés et les familles, consomment plus d'électricité que la moyenne. Ils se retrouvent donc frappés de plein fouet par les hausses tarifaires importantes des dernières années faites sur la seconde tranche de consommation qui est au-delà du tarif patrimonial.

Bien qu'il existe certaines ententes possibles avec les distributeurs d'énergie, elles ne sont pas toujours adaptées aux dures réalités des personnes vivant la pauvreté. Selon une étude qualitative du CRA-COGEM, la grande majorité des personnes en situation de pauvreté profite du système de plan budgétaire mis en place par Hydro-Québec, qui permet de mensualiser en montants égaux la facture annuelle d'électricité. Malheureusement, ce système de mensualisation, s'il représente une solution pour plusieurs, n'est pas accessible à tous



et toutes, certaines conditions étant requises (principalement le fait de ne jamais avoir eu de retard dans les paiements ou de factures temporairement impayées). Pour les personnes qui ne peuvent pas en bénéficier, les mois d'hiver sont « des mois de gros stress »⁹.

Pendant ce temps, le secteur industriel consomme 43 % de l'électricité, mais en paye seulement 32 %. Cette inégalité coûte cher : si le secteur industriel avait payé un tarif égal à la moyenne de ce qui est perçu des autres utilisateurs québécois, le produit des ventes d'Hydro-Québec aurait été plus élevé de 1,7 G\$ en 2003¹⁰. Soit un peu plus que la somme que le gouvernement ira chercher à partir de 2018. Malgré l'annonce du non-renouvellement des tarifs préférentiels à l'industrie, nous pouvons douter qu'il y aura de fortes pressions afin d'annuler cette mesure.

Une telle situation, sur un territoire riche en ressources énergétiques, est purement inacceptable. De l'avis même d'Hydro-Québec, ce sont près de 40 000 ménages québécois qui se retrouvent actuellement en situation de sérieux retards de paiements¹¹, donc incapables de supporter le poids de leur facture énergétique par rapport à leurs revenus. Les hausses annoncées dans le dernier budget auront vite fait de gruger le peu de marge de manœuvre dégagée par le nouveau crédit de solidarité et d'aggraver la situation des ménages à faible revenu, dont les étudiants et étudiantes, les prestataires de l'aide sociale et les salarié-e-s précaires qui constituent 40 % des travailleuses et travailleurs de la région montréalaise¹².

Efficacité énergétique

Les programmes d'efficacité énergétique (ÉÉ) sont souvent présentés comme une mesure d'atténuation face aux hausses de la tarification. Malheureusement, les programmes d'efficacité énergétique déjà en place ont un taux de pénétration très faible puisqu'ils ne touchent qu'un ménage sur cinq¹³. Considérant que les ménages à plus faible revenu sont en très grande majorité locataires¹⁴, ils sont également moins sujets à souscrire aux programmes d'ÉÉ. Et puisque ces programmes ne

couvrent pas la totalité des dépenses, déboursier des frais s'avère souvent un obstacle pour les personnes qui peinent à couvrir leurs besoins de base. Les étudiants et étudiantes, qui déménagent fréquemment et ont généralement des budgets très serrés, se retrouvent bien souvent dans cette situation.

Ces programmes devraient s'adapter aux réalités des personnes en situation de pauvreté qui vivent régulièrement dans des logements nécessitant des rénovations majeures. Souvent reliée à la couverture thermique du bâtiment, la responsabilité incombe donc aux propriétaires. Considérant l'extrême lenteur des procédures à la Régie du logement, les locataires n'ont pratiquement aucun recours pour faire améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

De plus, les différentes études sur la question de l'efficacité énergétique démontrent qu'il est beaucoup plus optimal dans le cas de l'habitat multifamilial que dans l'habitat unifamilial¹⁵. Il devient donc logique que le gouvernement oriente ses programmes vers les ménages à faible revenu afin d'atteindre le réel objectif des politiques d'efficacité énergétique. Encore une fois, les programmes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes ayant la capacité d'investir.

Devant cette logique régressive qui motive le gouvernement québécois, il est triste de voir une ressource collective telle que l'hydroélectricité servir l'intérêt d'une poignée de favorisé-e-s au détriment de la majorité. Force est alors de constater que les hausses de tarifs et les coupures prévues feront de nouvelles victimes dans les prochaines années.

9- CRA-COGEN, *Groupe de discussion sur les répercussions des hausses tarifaires sur la situation des personnes à faible revenu*, rapport d'analyse, mars 2007, p. 10.

10- FORTIN, P., *Exporter de l'électricité est-il un péché?*, département de sciences économiques UQAM, novembre 2004, p. 5.

11- COALITION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC, *L'impact des hausses tarifaires de l'électricité sur les ménages à faible revenu : des recommandations timides pour de lourds constats selon la CACQ*, Communiqué de presse, 4 avril 2008.

12- *Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre!*, document synthèse, conférence régionale des élus de Montréal, mai 2006, p. 1.

13- COALITION DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC, *op. cit.*, 4 avril 2008.

14- UNION DES CONSOMMATEURS, *Coût de l'énergie pour les ménages à faible revenu et allocation énergie*, 22 novembre 2007, p. 5.

15- UQCN, *Efficacité énergétique : le choix durable*, janvier 2005, p. 53.

Pour approfondir vos réflexions:

« Devrait-on augmenter les tarifs d'électricité? »,

note socio-économique disponible sur le site de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

www.iris-recherche.qc.ca



**Hausses de tarifs, coupures et tarification :
La facture sera salée**

Autopsie d'une privatisation planifiée

Rendre le système public ingérable pour mieux imposer le privé

VINCENT PLOURDE-LAVOIE, ÉTUDIANT EN SOCIOLOGIE

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le dernier budget du gouvernement Charest est une attaque en règle contre la social-démocratie et contre les services publics. Parmi les mesures annoncées, nombreuses sont celles qui s'attaquent directement au réseau public de santé. Ces réformes auront de graves conséquences sur l'accessibilité et l'universalité des soins pour l'ensemble de la population du Québec, à commencer par les plus démunis et les femmes.

**Un modèle québécois accessible, équitable et...
menacé**

Depuis la création de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) en 1970, tous les Québécois et toutes les Québécoises ont droit à un système de santé public, accessible et équitable. Malgré ses défauts, le système public d'assurance-santé garantit l'universalité et l'accessibilité des soins à tous les citoyens et toutes les citoyennes sans égard à leur situation sociale et financière. Seulement, depuis l'arrivée au pouvoir en 2003 du gouvernement libéral de Jean Charest, le réseau public de santé québécois s'est vu attaqué de toutes parts. Pensons notamment à la Loi 25, qui restructure le réseau public afin d'y inclure le privé comme partie prenante, le rapport Castonguay – encensé par les chambres de commerce – qui préconise la privatisation complète et rapide du réseau de santé ou bien le jugement Chaouilli, qui ouvre la porte à l'assurance privée pour certaines interventions chirurgicales. La tangente est claire. Depuis sept ans maintenant, ce gouvernement, qui privatise sans vergogne, ouvre et profite de nouvelles brèches légales, politiques ou juridiques permettant au secteur privé de siphonner progressivement des fonds et des ressources du secteur public, en vue d'insérer tranquillement la santé dans l'économie de marché et d'en faire une machine à profits.

Une privatisation planifiée

Avant tout, clarifions une chose: la pluie tombe du ciel sans qu'on ne puisse rien y faire, mais pas le privé. Si

le système public va mal, ce n'est pas à cause du destin, mais de choix politiques, que des personnes en chair et en os ont faits dans les 30 dernières années au Québec dans le but de tout mettre en place pour que le privé ait l'air de la solution idéale. Première étape: instiguer l'idée que les services publics doivent faire plus avec moins pour « en avoir plus pour notre argent ». ¹ Les dirigeants et dirigeantes ont alors regardé le système de santé et clamé: Faire plus avec moins? Facile! On n'a qu'à couper dans le nombre d'étudiants admis et d'étudiantes admises en médecine et dans les autres programmes des sciences de la santé, puis à diminuer le nombre de lits dans les hôpitaux pour ensuite couper dans l'investissement consacré à l'équipement diagnostique et médical ² Et, tant qu'on y est, pourquoi ne pas envoyer des milliers d'infirmiers et d'infirmières à la retraite sans renouveler leur poste? ³ Résultat:

[...] au Canada, alors que le nombre de médecins est passé de 1,8 par 1000 habitants en 1980 à 2,1 en 1990 (ce ratio est par la suite demeuré stable jusqu'à aujourd'hui), il a progressé dans tous les autres pays de l'OCDE. La plupart des pays de l'OCDE ont un ratio supérieur à 3,0 médecins par 1000 habitants, soit presque 50% de plus qu'au Québec. ⁴

Le gouvernement avait-il le choix? Oui, il l'avait. Il aurait pu choisir de ne pas donner près de 10 milliards en baisse d'impôts aux riches et aux entreprises depuis l'an 2000 et ainsi garder de l'argent qu'il était censé garder pour payer les dépenses de santé. Facile ensuite, après autant de coupures volontaires, de faire



passer le privé comme l'unique solution à tous les problèmes du système.

Deuxième étape: forger la croyance populaire pour la porter à croire qu'une entreprise privée sera plus efficace et moins bureaucratique que le public et que, de ce fait, les soins seront de meilleure qualité. Pourtant, si le privé donne effectivement plus rapidement accès aux soins, c'est parce qu'il s'occupe uniquement des cas simples et prévisibles, et laisse le public écoper des cas compliqués et imprévisibles. Comme mentionne Pierre J. Hamel de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC): « Le stratagème [...] est tellement banal qu'il porte un nom, le "cherry picking", que le groupe de travail traduit par « picorage »: il s'agit donc de ne cueillir que les cerises rouges [...] ».⁵ Des soins plus rapides, donc, pour ceux et celles qui en ont le moins besoin et qui peuvent se les offrir. Il ne faut pas s'étonner qu'une entreprise cherche d'abord et avant tout à fournir un maximum de rentabilité pour ses actionnaires. Toutefois, pendant ce temps, le privé siphonne des fonds gouvernementaux qui auraient pu servir au bon fonctionnement du système public à travers les subventions qu'il reçoit. Démuni, le public montre alors le flanc à une nouvelle tarification de ses services.

Tarification et médicalisation

Le rapport à la santé s'en trouve ainsi complètement changé par un processus que l'on nomme la médicalisation, où les expériences de vie naturelles sont dorénavant considérées comme des causes de maladies futures. Le réseau public voit donc sa mission modifiée; les gens paieront parce qu'ils sont malades dans la mesure où ils sont responsables de leurs problèmes de santé. « Ainsi, la néo-médicalisation et la consommation présentent donc tous deux la santé comme une marchandise, une ressource servant à stimuler la croissance économique [...] »⁶ De plus, cette nouvelle forme de consommation touche particulièrement les femmes, leur vie étant plus souvent médicalisée que celle des hommes, notamment dans les domaines de la santé mentale et reproductive (menstruations, grossesse, ménopause). La réforme dans le financement de la santé s'effectue donc dans une logique marchande et, pour cette raison même, va complètement à l'encontre des principes à l'origine d'un réseau public de santé.

Concrètement, les nouvelles mesures adoptées dans le budget Bachand auront un impact

principalement sur les gens les plus démunis et sur la classe moyenne. Outre la privatisation constante, le nouveau budget prévoit des frais de 25\$ pour chaque consultation. Linda Sila, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, s'insurge contre cette nouvelle taxe: « Cette mesure viole l'esprit

« Le rapport à la santé s'en trouve ainsi complètement changé par un processus que l'on nomme la médicalisation [...] le réseau public voit donc sa mission modifiée; les gens paieront parce qu'ils sont malades dans la mesure où ils sont responsables de leurs problèmes de santé. »

de la Loi canadienne sur la santé, qui repose sur le principe d'accès universel. Les frais de 25\$ par consultation dissuaderont les gens de consulter un médecin et auront un effet particulièrement pervers sur les personnes démunies et celles qui souffrent de maladies chroniques ayant besoin de suivis médicaux fréquents.»⁷ En plus, avec l'instauration d'une telle taxe, plusieurs personnes attendront que leur santé se détériore gravement avant d'aller consulter un médecin. Il en coûtera ainsi beaucoup plus cher au gouvernement du Québec. Ce dernier devrait donc se concentrer sur la prévention et le diagnostic rapide pour ainsi réduire les coûts et surtout améliorer la santé de la population. En plus d'accroître les coûts plus élevés et de concentrer le capital engendré entre les mains d'une élite gestionnaire, un système de santé privé ou partiellement privatisé aurait de graves impacts sur la santé de la population, particulièrement sur ses classes les plus démunies.

Bref, avec les plus récentes mesures instaurées par le gouvernement Charest, le réseau de santé est loin de sortir de la crise qu'il connaît. Au contraire, il ne fait que continuer à perdre de son accessibilité et de son équité au profit des entreprises privées. Contrairement à ce que l'on entend souvent, les problèmes du réseau public de santé ne se trouvent pas dans la lourdeur bureaucratique ou le dédoublement des structures, mais bien dans la privatisation qui mine un réseau destiné à servir tous les citoyens et toutes les citoyennes sans égard à leur situation financière ou leur condition sociale.

1- En référence au rapport Castonguay sur la santé « En avoir pour son argent ».

2- TROTTIER, Louise-Hélène *et al.* « Les délais d'attente dans le système de santé », p. 4. [http://www.santepop.qc.ca/chaoulli/docs/chaoulli/delais_attente.pdf], (page visitée le 13 juillet 2010).

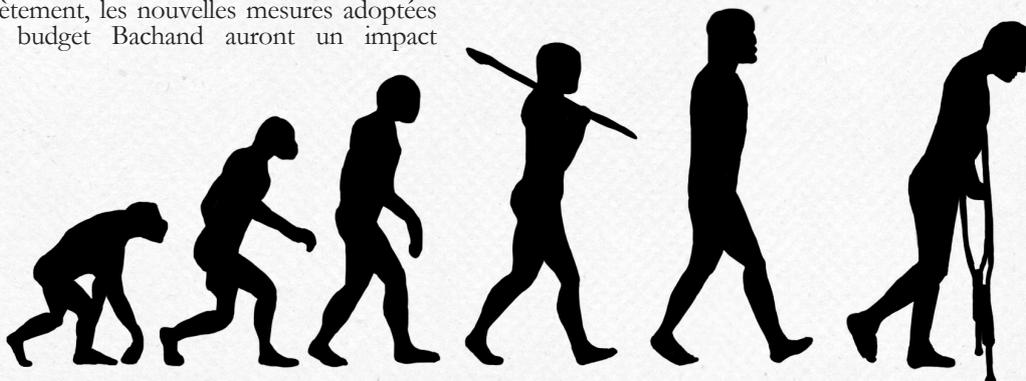
3- BOIVIN, Simon. « Déficit zéro: douloureux coup de barre », dans *Le Soleil*, 12 février 2009, [<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/2009/02/11/01-826475-deficit-zero-douloureux-coup-de-barre.php>], (page visitée le 27 août 2009).

4- TROTTIER, Louise-Hélène *et al. op. cit.*, p. 4.

5- PLANTE, Robert *et al.* « Il faut voir les choses autrement », pour l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), p. 41 et 42, [http://www.irec.net/upload/File/rapport_il-faut-voir-les-choses-autrement_mars2010_irec_v2.pdf], (page visitée le 21 juillet 2010).

6- LIPPMAN, Abby. « La néo-médicalisation et la santé reproductive des femmes », sur *sisyphe.org*: [<http://sisyphe.org/spip.php?article1086>], (page visitée le 1^{er} août 2010).

7- Communiqué: « Les infirmières s'opposent avec véhémence à la décision du Québec d'imposer des frais d'utilisation », [http://www.nursesformedicare.ca/news_releases/default_2_f.aspx], (page visitée le 1^{er} août 2010).





HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2012 : SCÉNARIOS CATASTROPHES

SAMUEL D. PLOURDE, ÉTUDIANT À LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

Depuis 2007, le gouvernement Charest a imposé un dégel des frais de scolarité qui augmente les coûts pour les étudiants et étudiantes à l'université d'environ 30% par année. Cette hausse est prévue sur cinq ans: les frais continueront d'augmenter de 50\$ par session pour les étudiants et étudiantes au premier cycle universitaire jusqu'en 2012, alors que

« Le sous-financement chronique de l'éducation au Québec devrait, selon les idéologues néolibéraux, être réglé par un déplafonnement des frais, comme si la dette étudiante totale de 13 milliards³ n'était pas assez élevée ainsi. »

l'augmentation atteindra 500\$. Mais après 2012, à quoi peut-on s'attendre? Le gouvernement décidera-t-il de continuer à augmenter les frais? De les déplafonner? De les déréglementer pour laisser les cégeps et les universités fixer le prix des études selon les programmes? Ou encore fera-t-il volte-face? Autant de possibilités qu'il faut considérer lorsque l'on envisage le futur des frais de scolarité au Québec. Mais d'abord, récapitulons l'histoire des hausses de frais depuis 20 ans.

Avant 2007, le dernier dégel des frais de scolarité avait eu lieu en 1989. À cette époque, et ce, depuis le début des années 1970, les étudiants québécois et étudiantes québécoises payaient moins de 500\$ (en dollars constants) pour une année complète d'études universitaires. Entre 1989 et 1993, l'augmentation fut de l'ordre de 250%! On est ensuite revenu-e-s au gel. En 1996, une grève générale des étudiantes québécoises et étudiants québécois a fait reculer le gouvernement, qui voulait encore dégeler les frais. Entre 1994 et 2007, il n'y a donc pas eu d'augmentation significative des frais de scolarité « officiels » dans le réseau d'enseignement postsecondaire québécois.

Cependant, comme on le sait, à chaque année, les institutions post-secondaires demandent une contribution de plus en plus grande de la part de leurs étudiants et étudiantes quant aux frais afférents (parfois appelés frais institutionnels ou frais accessoires). Ces frais, souvent multiples sur une même facture, servent à payer l'équipement scolaire, sportif, informatique, les services offerts, etc. Ils varient selon les établissements, mais règle générale, ils augmentent régulièrement. Le gel provincial de 14 ans a donc été un gel théorique puisqu'en réalité, les frais afférents ont continué de gonfler. Ils ont pratiquement doublé pour les cégeps et triplé pour les universités durant la période dudit gel². Il serait par conséquent faux d'affirmer qu'il n'y a eu aucune hausse des frais depuis 1994.

Le problème avec ces hausses gouvernementales et institutionnelles, c'est non seulement qu'elles refilent la facture aux étudiantes et étudiants – qui n'ont, par définition, souvent pas les moyens d'encaisser les coups portés à leur portefeuille – mais qu'elles ne s'accompagnent pas non plus d'un financement accru. Le gouvernement demande aux étudiantes et étudiants de se serrer la ceinture pour permettre la survie de leur institution scolaire, mais, de son côté, s'en lave les mains. Le sous-financement chronique de l'éducation au Québec devrait, selon les idéologues néolibéraux, être réglé par un déplafonnement des frais, comme si la dette étudiante totale de 13 milliards³ n'était pas assez élevée ainsi. En 2012, outre la fin du monde, quel sera le scénario catastrophe choisi par le gouvernement québécois? Continuité du dégel programmé, différenciation ou déplafonnement?

Scénarios catastrophes: 2012

Qu'importe l'angle sous lequel on le regarde, le futur de l'éducation au Québec ne semble pas reluisant. Voici quelques scénarios

1- FAECUM, *Le gel des frais de scolarité*, [http://www.uro.umontreal.ca/~acesdir/FAECUM/CAMPAGNE%20GEL%20-%202003/pdf], p. 3, (page visitée le 14 septembre 2010)

2- CADEUL, *Le gel des frais de scolarité est un leurre*, [http://www.cadeul.ulaval.ca/agoraetudiante/doc/13.pdf], (page visitée le 14 septembre 2010).

3- CORMIER, Youri. *Quel gel des frais de scolarité ?*, [http://www.ledevoir.com/societe/education/283785/lettres-quel-gel-des-frais-de-scolarité], (page visitée le 14 septembre 2010).



Revendication de l'ASSÉ

Contre toute évaluation qui vise à implanter dans nos institutions les conditions favorables à l'application des règles du marché.

envisageables si la tendance sociale actuelle se maintient. Premièrement, une continuité du dégel tel que nous le vivons depuis 2007, avec une augmentation progressive (ou plutôt régressive) des frais, session après session, à un taux prédéfini et continu. Cette option n'est pas rose, mais attendez de voir les autres!

Deuxième possibilité : une différenciation des frais selon le programme d'étude. Plus le secteur d'étude offre des possibilités de carrières payantes, plus il requiert des équipements spécialisés, plus il est contingenté et plus les institutions pourront demander des prix élevés pour suivre des cours, lesquels sont différents selon chaque programme. La population étudiante est une clientèle qui doit choisir sa profession selon son revenu, l'éducation est un produit de consommation, un service-marchandise, que l'on doit magasiner et payer selon la logique du coût/bénéfice.

Troisième scénario: un déplaçonnement sans condition des frais de scolarité, décidés au cas par cas par les institutions scolaires elles-mêmes. Cela équivaut à remettre la décision entre les mains des cégeps et des universités, éliminant toute limite restreignant les frais et intensifiant de ce fait la compétition entre les établissements. Chacun et chacune entre dans une course de popularité et de prestige académique pour attirer les étudiantes-clientes et les étudiants-clients. Les cégeps et surtout les universités les plus performantes sur le marché international de l'éducation, celles offrant les diplômes les plus prestigieux, n'auront aucune culpabilité à augmenter les frais outrageusement.

Voilà trois des possibilités qui nous attendent après 2012. Quant à un nouveau gel, ou même une réduction des frais, une augmentation adéquate des subventions ou de l'aide financière aux études, ils sont de moins en moins probables à mesure que l'on s'enfonce dans l'enfer du capitalisme globalisé. Seule une lutte populaire de contestation de cette idéologie destructrice, un soulèvement massif des

étudiants et étudiantes et de la société civile contre cette abomination et un repositionnement de l'éducation comme enjeu collectif primordial et non-marchand peuvent nous sauver de l'apocalypse néolibérale!

Le salut étudiant: la gratuité

La seule option logiquement viable, non du point de vue strictement économique, mais du point de vue social, c'est l'accessibilité à l'éducation pour toutes et tous. La gratuité scolaire et un système d'éducation suffisamment financé pour assurer la qualité des services sont possibles, entre autres avec un impôt progressif sur les profits des entreprises ou une taxe sur le capital. Mais il s'agit là de choix politiques et sociaux qui,



si l'on continue sur la voie dans laquelle nous sommes engagé-e-s (la voie de droite) sont loin de se réaliser.

Pour certains esprits « pragmatiques » se proclamant réalistes, la gratuité en éducation est tout simplement impossible vu le contexte économique dans lequel nous vivons. La dette publique du Québec se chiffant à plusieurs dizaines de milliers de dollars, les bien-pensantes têtes dirigeantes affirment que toute réduction des coûts aux utilisateurs et utilisatrices des services publics ne ferait que mettre en danger la santé financière de l'État, augmentant la dette et, du même coup, les probabilités de faillite. Il s'agit de sortir de cette logique pseudo-rationnelle du nouveau capitalisme et de prendre conscience, collectivement, que l'éducation est encore plus qu'un droit; c'est un devoir pour toute société qui veut assurer son propre avenir.



Hausses de tarifs, coupures et tarification : La facture sera salée

Budget 2010 :

LA NÉGATION DES INÉGALITÉS

ENTRE LES SEXES

CAMILLE TOFFOLI, ÉTUDIANTE EN ARTS ET LETTRES

EN COLLABORATION AVEC CAMILLE TREMBLAY-FOURNIER ET ÉTIENNE SIMARD

Même si le gouvernement reconnaît la persistance d'importants écarts économiques entre les femmes et les hommes et s'engage à intervenir pour atteindre une « égalité de faits », il semble bien peu s'en soucier lorsqu'arrive le temps d'établir son budget annuel. En effet, le budget 2010, présenté en mars dernier, comporte plusieurs mesures régressives qui, en somme, auront davantage d'impacts négatifs pour les femmes que pour les hommes. Les attaques envers l'accessibilité des services sociaux par l'imposition et la hausse des tarifs constituent un obstacle majeur à la lutte aux inégalités entre les sexes.

Santé

Il y a plus de trente ans, le gouvernement provincial a commencé à questionner l'élan progressiste de la décennie précédente et le développement des premières politiques relevant d'une optique néolibérale s'est amorcé. Ensuite vinrent les coupures majeures dans les programmes d'assurance et d'assistance, ainsi que l'éradication d'une majorité des régimes universels, notamment en matière de santé. Poursuivant cette lancée, l'actuel ministre des Finances, Raymond Bachand, introduit dans son budget le principe d'utilisateur-payeur dans le système de santé. Il impose à chaque adulte une cotisation annuelle qui atteindra 200 \$ en 2012; à celle-là s'ajoute un tarif applicable à chaque visite médicale dans une clinique, un CLSC ou à l'urgence; mesure dont les modalités seront décrétées plus tard. Or, les femmes sont les principales usagères des services de santé, y ayant recours deux fois plus que les hommes. D'importantes étapes de la vie des femmes requièrent un usage fréquent du système de santé : santé reproductive, grossesse, accouchement, dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, etc. De plus, le virage ambulatoire dans le domaine de la santé amène plus de femmes à compenser pour les restructurations étatiques et à assumer les responsabilités d'aidantes naturelles. Elles représentent 75% des proches aidantes et aidants, étant dans la plupart des cas responsables des soins des enfants, des parents et du conjoint ou de la conjointe.

De plus, les compressions budgétaires conduisent à une détérioration des conditions de travail des soignantes,

rémunérées ou bénévoles, à une accessibilité réduite, à une réduction dans la qualité des soins ainsi qu'à leur appauvrissement en général. Rappelons que les femmes sont plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté et qu'elles continuent à gagner environ 68% du salaire des hommes. La privatisation progressive du secteur de la santé est un recul pour l'égalité des sexes, puisque dans un système d'assurances privé, la perte d'un emploi veut aussi souvent dire la perte d'une couverture familiale en assurance-maladie.

Éducation

Les hausses de tarifs envisagées dans le système d'éducation auront elles aussi un impact nuisible sur la place des femmes dans la société. Si les chiffres exacts de l'augmentation de frais de scolarité envisagée demeurent nébuleux, il est officiel que quelques milliers de dollars seront ajoutés aux dettes d'études contractées par les futur-es diplômé-e-s. Ces hausses ne favorisent

ni la persévérance scolaire, ni le retour aux études. Les personnes les plus affectées par de telles mesures sont les mères monoparentales fréquentant de nouveau les bancs d'école dans le but d'atteindre un niveau de scolarité plus élevé (c'est le cas aussi de plusieurs pères, mais la grande majorité de la population étudiante en situation monoparentale est de sexe féminin). Comme l'aide financière aux études n'assure que très maigrement la subsistance d'une famille et qu'il est extrêmement difficile de concilier des études à temps plein, un emploi à temps partiel et une vie familiale monoparentale, ces femmes sont contraintes à d'énormes sacrifices financiers pendant la durée de leurs études. Dans de telles conditions, une hausse substantielle des frais de scolarité ne peut qu'engendrer le découragement et l'abandon des études.

De plus, les dettes d'études constituent un fardeau plus lourd pour les femmes que pour les hommes. Les programmes d'études accueillant une majorité masculine



POSITION DE L'ASSÉ

Pour l'équité salariale entre
les hommes et les femmes.



(génie, sciences pures, administration, etc.) mènent généralement à des perspectives d'emploi mieux rémunérées que celles découlant de programmes dits « typiquement féminins » (éducation, arts, service social, etc.) Par exemple, l'endettement étudiant est remboursé plus aisément avec le salaire d'un ingénieur qu'avec celui d'une psycho-éducatrice. Encore une fois, ce facteur favorise le décrochage scolaire.

Or, l'accessibilité aux études supérieures constitue un élément clé dans la réduction des inégalités entre les sexes. Elle permet aux femmes d'accéder à des emplois mieux rémunérés, à investir des fonctions dans des secteurs non-traditionnels et à s'émanciper de leurs rôles sexués.

Électricité

Et ce n'est pas là que s'arrêtent les méfaits du budget Bachand pour la condition des femmes au Québec. En prévoyant augmenter les tarifs d'hydro-électricité de 3,7% par foyer d'ici 2018, le gouvernement libéral va chercher une fois de plus son argent dans les poches des familles, qui sont déjà étouffées par les frais de toutes sortes. De même que pour les hausses de tarifs dans les autres secteurs, le gonflement du prix de l'électricité touche particulièrement les familles monoparentales, dont les plus pauvres ont une femme à leur tête. Si une famille a la responsabilité d'assurer des conditions minimales pour loger adéquatement plusieurs personnes, dans le cas d'une famille monoparentale, ce n'est qu'une seule personne qui doit épouser les nombreux coûts relatifs au logement.

Le poids des tarifs

La taxation et la hausse de tarifs dans le budget 2010 constituent une pression financière et sociale accrue sur les personnes à faible revenu, dont la majorité sont des femmes. Ce type de mesures incite les contribuables à recourir aux ressources familiales avant de recevoir une aide étatique. La dépendance envers les femmes à l'intérieur des familles s'en voit donc renforcée, de même que la dépendance financière des femmes vis-à-vis de leur conjoint. Il est insensé de renvoyer la facture des compressions aux moins nantis. Il est de plus inacceptable de la part d'un gouvernement qui s'est fait porteur d'une politique en matière d'égalité entre les sexes d'agir en sens inverse. Plus qu'un obstacle à l'égalité, le budget Bachand contribue à approfondir les écarts économiques et sociaux entre les hommes et les femmes. Combattre la tarification, c'est se battre pour l'égalité!

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE LES HAUSSES DE FRAIS DE SCOLARITÉ?

MATHILDE LÉTOURNEAU, ÉTUDIANTE EN SCIENCES HUMAINES

La privatisation tranquille

Dans la foulée des luttes qui ont précédé la Révolution tranquille, la société québécoise a assisté au divorce de l'État et de l'Église. Cette laïcisation des structures de l'État a mené, en éducation, à la création du Ministère de l'éducation, du réseau collégial et de l'Université du Québec. Avec le budget Bachand, on assiste à un moment charnière de l'histoire québécoise: la sacralisation d'une union mal cachée de l'État avec l'économie de marché néolibérale. Une union ravageuse qui languit depuis déjà plus d'une vingtaine d'années.

Dans l'histoire, l'université a généralement maintenu une certaine indépendance par rapport aux régimes politiques, à l'Église et à toute autre structure de pouvoir au sein de la société, permettant ainsi à la population

académique de jouer un rôle d'acteur social en ayant une réflexion critique sur la société qui l'entoure. En ce sens, la transmission des savoirs, la création d'une capacité de réflexion critique et la formation citoyenne ont été au sein de sa mission éducative. Ainsi pourvu-e-s d'un bagage intellectuel et réflexif, les étudiants et étudiantes, qualifié-e-s de travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s, agissent en tant qu'observateurs et observatrices critiques de la société, afin de participer au débat public qui concourent à son orientation. La perte d'indépendance de l'université face au marché serait ainsi une perte de sens - sens critique, sens historique - un dangereux plongeon dans une nouvelle Grande noirceur où seraient formé-e-s des «ressources humaines qualifiées»¹, l'enseignement dispensé n'étant plus une transmission de connaissance, mais une formation professionnelle visant la «plus-value individuelle». Ce qui nous mène,





Hausses de tarifs, coupures et tarification : La facture sera salée

entre autres, à l'individualisation du financement du système.

Hausses de frais de scolarité: une histoire sans FINancement

Depuis 2007, la facture universitaire ne cesse de s'allonger, et nous savons maintenant que, dès 2012, ce manège se poursuivra. Le dégel qui a cours a lentement élagué du système public des milliers d'étudiants et d'étudiantes provenant des quartiles de revenus inférieurs, à raison d'augmentations d'environ 30% par année. À quoi doit-on se préparer, cette fois-ci? Il faut prêter l'oreille au discours de la classe dirigeante. La logique sous-tendue par ces multiples hausses de frais - le principe d'utilisateur-payeur - n'est pas unique au domaine de l'éducation. Monique Jérôme Forget, ex-ministre des Finances, le décrivait ainsi dans son discours sur le budget 2009, qui mettait la table pour l'indexation des tarifs relatifs à tous les services provinciaux, sauf les garderies: « La tarification doit reposer sur l'idée selon laquelle celui qui utilise un service doit également être celui qui paye. C'est le concept d'utilisateur-payeur. Le prix du service public doit refléter le véritable coût assumé par le gouvernement. Beaucoup de services gouvernementaux sont considérés comme gratuits. C'est une illusion qui conduit à des comportements individuels qui mènent au gaspillage de nos ressources. »²

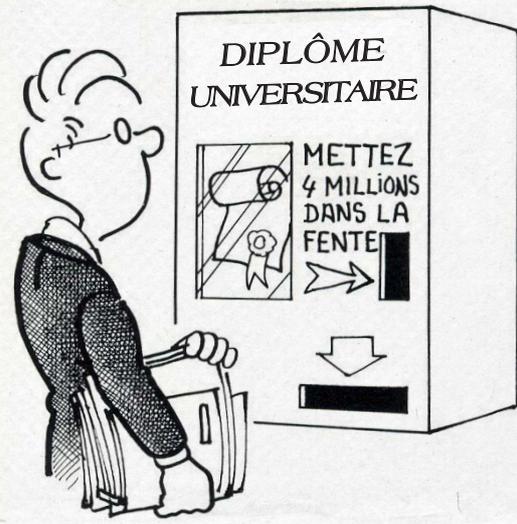
Le vrai gaspillage des fonds publics: plutôt que le sous-financement, le mal-financement?

Depuis quelques années, le financement public alloué à l'université est détourné vers les secteurs d'études supérieures à haut rendement, les chaires de recherches au «produit» hautement commercialisable. On passe d'un principe de «valeur d'usage» du savoir à un principe de valeur d'échange, et la mission de transmission des savoirs est complètement détournée vers l'innovation et l'optimisation des profits. Or, les universités ne sont pas des organismes à but lucratif, et ce sont les compagnies privées et corporations multinationales qui financent les chaires d'études universitaires comme s'il s'agissait d'une division de leur propre entreprise dont l'unique but serait de maximiser leurs profits et d'élargir leur marché.³ C'est bien simple: les crapules à cravates y voient une opportunité en or, profitant d'un secteur de «recherche et développement» s'apparentant à celui du secteur privé, mais en partie financé par l'État. Ils peuvent ainsi maximiser leurs profits en obtenant un brevet et en commercialisant le résultat d'une recherche en grande partie financée par le gouvernement. Ainsi,

« [...] la recherche publique est travestie en recherche dirigée par les finalités économiques, commerciales, voire politiques des gouvernements et du secteur privé. »⁴ En laissant faire cela, le gouvernement corrompu se rend coupable de copinage avec le secteur privé, priorisant les intérêts privés aux intérêts de la société à laquelle il est redevable. De plus, le gouvernement se rend coupable de détournement de fonds publics vers les coffres privés, soufflant les fonds tirés de l'impôt progressif et augmentant la part de tarification régressive, nous reflant de cette manière la facture deux fois plutôt qu'une.

Pendant des années, le gouvernement a martelé et martèle encore qu'il manquait d'argent pour l'éducation. Pendant des années, les acteurs de l'éducation ont confirmé qu'il manquait d'argent et de ressources dans le système, mais ont rétorqué que ce n'était pas aux étudiants et étudiantes de payer. Pendant des années, nous avons vu la part du budget allouée à l'éducation supérieure diminuer, sidéré-e-s de voir l'état lamentable du réseau de l'éducation au Québec et forcé-e-s de constater qu'il y manquait toujours plusieurs centaines de millions de dollars, réseaux collégial et universitaire confondus. Or, une donnée manquait: la part de l'argent alloué à l'enseignement.

La marchandisation de l'éducation, par notre inaction, mènera non seulement à la perte d'une grande richesse collective - un système d'éducation qui se voulait universel - mais à une déshumanisation certaine de la société. Maximisation des profits privés, minimisation de l'effort collectif: les dettes individuelles sont gonflées et les étudiants et étudiantes, ainsi placés-e-s en situation de compétition les uns et les unes envers les autres, se désolidarisent. Renversons la vapeur avant que le train ne déraile! Plus que jamais, il est temps de se serrer les coudes et d'avancer vers la gratuité scolaire!



1- La thèse du capital humain élaborée par Gary Becker en 1964 et réactualisée à l'OCDE dans les années 2000 (notamment par Keeley, 2007) entrevoit l'éducation comme une dépense d'investissement essentielle au développement économique; une « plus-value » y est recherchée. Les « ressources humaines qualifiées » sont conceptualisées comme un capital, en tant qu'investissement orienté vers le domaine du savoir (DESCHENEAU-GUAY, Amélie, *Démystifier la gouvernance universitaire dans une « économie du savoir » : les discours de légitimation de la restructuration managériale de l'Université*, rapport de recherche préparé avec le soutien de la FQPPU, département de sociologie de l'UQAM, septembre 2008.)

2- BACHAND, Raymond. *Discours sur le budget*, mars 2010.

3- Voir notamment les chaires Aventis Pharma, Bell Canada, Banque Scotia, CIBC ou Canadien National de l'Université de Montréal: [www.recherche.umontreal.ca/chercheurs_unites/unites_a_z.asp] (page consultée le 12 août 2010).

4- SABOURIN, Cécile. « La recherche universitaire sous influence » dans *A babord*, n°26, 2008, [http://www.ababord.org/spip.php?article767], (page visitée le 12 août 2010).



L'ACTION POLITIQUE: VECTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL

La situation est critique. Le budget Bachand, pointe de l'iceberg néolibéral, a été déposé en mars 2010. Sous le couvert de prétendues « mesures concrètes » pour sortir de la crise économique, le budget cache un agenda idéologique – beaucoup moins pragmatique, donc, qu'on tente de nous le laisser croire. Ainsi, les frais de scolarité relativement peu élevés, la gratuité des soins de santé et l'électricité à prix plus bas qu'ailleurs ne sont que quelques-uns des acquis sociaux menacés par le plan des lucides. Il faut donc trouver une stratégie d'action pour parvenir à freiner ces politiques et il semble clair que seule une mobilisation massive de la population pourra changer la donne.

KEENA GRÉGOIRE, ÉTUDIANT EN SCIENCES HUMAINES

De l'importance d'un réel rapport de force

Historiquement, force est d'admettre que le gouvernement ne reculera que s'il en est contraint par une mobilisation populaire d'envergure. Il importe donc de construire un rapport de force avant toute négociation, pour que le poids du nombre devienne une arme contre le pouvoir du gouvernement. Cette approche a d'ailleurs fait ses preuves dans le passé. Par exemple, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et tout le réseau de l'Université du Québec doit son existence à une mobilisation large de la population étudiante en 1968. C'est également parce que les étudiants et étudiantes sont sorti-e-s massivement dans la rue en 2005, à l'appel de l'ASSÉ, que le gouvernement recula dans sa tentative de couper dans le programme des bourses près de 103 millions de dollars. Cependant, il n'y a pas que le mouvement étudiant qui a réussi à obtenir gain de cause grâce à la construction d'un rapport de force. En fait, bon nombre de luttes, tel que celles menées par le Front commun des employé-e-s de l'État en 1972 et les mobilisations contre la guerre en Irak, démontrent que l'action politique d'une population mobilisée permet de façonner la société. Par conséquent, il fut maintes fois prouvé au cours des dernières années que c'est uniquement lorsqu'un véritable mouvement combatif s'est organisé que le vent progressiste a réussi à souffler assez fort pour infléchir les décisions du gouvernement ou, du moins, pour en limiter les dégâts. Dans la lutte contre la tarification et la privatisation des services publics, notamment l'éducation, nous nous devons de garder ces leçons historiques en tête.

Ce n'est effectivement pas en allant rencontrer le gouvernement sans réel rapport de force que nous le ferons plier. En opposition

avec les mouvements de la rue, l'approche concertationniste, prônant le lobbying et la négociation permanente avec le gouvernement, a démontré ses limites à travers le temps en raison de ses résultats historiquement assez tièdes. Cette stratégie politique, basée sur le compromis constant et le « jeu de corridor », suppose la neutralité absolue du gouvernement, qu'il nous faudrait donc convaincre du bien fondé de nos revendications. Or, la tendance que prennent les différents gouvernements (péquistes comme libéraux) depuis plusieurs décennies nous indique tout le contraire : leur parti-pris en faveur de l'idéologie néolibérale, foncièrement opposée aux intérêts et aux droits des étudiants et des étudiantes, n'est plus à démontrer.

Ainsi, dans l'entente de principe du Front commun syndical, adoptée en juillet 2010 et négociée dans cette perspective, les différents syndicats de la fonction publique ont vu leurs demandes tout simplement envoyées à la poubelle. Effrayé-e-s par le décret de 2005, les leaders syndicaux ont préféré une entente à rabais, négociée sans mobilisation large de leurs membres, à l'établissement d'un rapport de force qui leur aurait permis non seulement d'améliorer leurs conditions de travail, mais aussi de participer à la lutte politique contre les mesures de tarification et de privatisation des services publics. Voilà un bel exemple du genre de résultats que donne cette stratégie : une entente minimale qui bâillonne les employé-e-s du secteur public.

Piste de réflexion sur l'action

Comme toute action collective, la construction d'un rapport de force doit d'abord s'articuler autour d'un discours revendicateur commun, adopté



Hausses de tarifs, coupures et tarification : La facture sera salée

démocratiquement. C'est sur la base de ce discours qu'un travail d'information et de mobilisation - distribution de journaux et tracts, discussions et débats publics - doit être fait pour que la population se solidarise derrière un objectif commun. L'escalade des moyens de pressions qui s'en suit consiste en l'augmentation graduelle de la pression sur le gouvernement, et ce, jusqu'à ce que ce dernier recule. Ainsi, lorsque la mobilisation sur les campus, les manifestations, les pressions médiatiques et les actions symboliques n'ont toujours pas forcé le gouvernement à entendre nos revendications, il est temps de réfléchir collectivement sur la pertinence d'entreprendre des moyens d'actions plus dérangeants, telle la grève. La manifestation du 1^{er} avril dernier, où près de 12 000 personnes sortirent dans la rue pour s'opposer au budget Bachand, est un bon exemple d'amorce d'une escalade des moyens de pression. Près de 30 000 étudiants et étudiantes issus de différents cégeps et universités étaient d'ailleurs en grève en lien avec cette manifestation. Il s'agit là d'un bon début, mais la contestation ne doit pas cesser. Elle doit, bien au contraire, connaître une progression croissante. C'est bien ce que compte faire la Coalition opposée à la privatisation et la tarification des services publics : tout au long de l'automne, ses actions seront de plus en plus voyantes, de plus en plus perturbatrices.

Les activités de perturbation économique peuvent également avoir un grand impact dans ce monde où, malheureusement, l'argent est maître. En effet, l'histoire nous prouve que la meilleure façon d'obliger l'État à reculer est d'attaquer son portefeuille. Le traditionnel blocage du pont menant au Casino de Montréal est un bon exemple d'action faisant perdre énormément d'argent au gouvernement rapidement, ayant ainsi un poids non-négligeable lorsque viendra le temps de s'asseoir avec lui pour exiger la satisfaction de nos demandes. Les occupations - actions au cours desquelles les militants et militantes prennent physiquement le contrôle d'un lieu de manière symbolique et empêchent son fonctionnement normal - sont également de bons moyens de forcer les dirigeants et dirigeantes de la société à considérer notre contestation.

Éventuellement, nous devons également nous poser l'importante question d'une entrée en grève générale illimitée (GGI). La GGI, en paralysant l'ensemble du système d'éducation postsecondaire, est historiquement un des meilleurs moyens pour les étudiants et étudiantes d'obtenir gain de cause. Ce moyen d'action lourd de signification et d'impacts a bien servi la cause étudiante dans le passé et il sera de notre devoir de l'envisager. D'ailleurs, d'un point de vue plus pragmatique, il faut comprendre que l'État

ne peut se permettre d'annuler une session complète. Comme de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes arriveront inévitablement sur les bancs d'école, nos institutions ne peuvent physiquement et logiquement se permettre de retenir une cohorte entière. Imaginer les complications le cas échéant ! La GGI se dresse donc comme un ultimatum forçant le gouvernement à prendre en considération les revendications étudiantes. L'histoire nous démontre par la suite que la volonté, la force et l'étendue de la mobilisation dans le cadre d'une grève sont proportionnelles aux résultats qu'elle obtiendra!

Toutefois, dans plusieurs luttes sociales (et c'est le cas pour la lutte contre l'actuel budget), les enjeux dépassent les questions strictement liées à l'éducation. En ce sens, même si le mouvement étudiant se doit d'y jouer un rôle majeur en raison de son potentiel de mobilisation, il est impératif que les groupes communautaires et, surtout, les travailleurs et travailleuses, prennent part activement à la lutte. Un des plus grands obstacles à cela est cependant que, d'un point de vue légal au Québec, les travailleurs et travailleuses ne peuvent débrayer pour autre chose que leur convention collective. Toute grève à caractère politique est donc illégale de facto. Une telle loi vise bien entendu à éviter toute contestation massive dirigée vers les politiques des élites gouvernementales et économiques de notre société. Voilà donc pourquoi nous avons la responsabilité, collectivement, de politiser et de radicaliser nos milieux. La grève est beaucoup plus lourde de conséquences financières pour les travailleurs et travailleuses que pour la population étudiante, mais elle est d'autant plus nécessaire puisqu'elle a des impacts directs sur le portefeuille des grandes entreprises et de l'État. Il faut cependant se rappeler que plus nous serons, plus la répression envers les travailleurs et travailleuses enfreignant la loi sera ardue et improbable.

Cette solidarité entre travailleurs et travailleuses, entre étudiantes et étudiants et entre l'ensemble des autres membres de la société sera essentielle pour contrer la dernière attaque de la droite économique. En déposant le dernier budget, Raymond Bachand et Jean Charest ont tout simplement déclaré la guerre à la population du Québec. Qu'à cela ne tienne, nous serons prêts et prêtes et nous ne les laisserons certainement pas nous prendre nos acquis sociaux sans combattre. Bien que le combat s'annonce ardu, la population unie et solidaire peut encore créer un rapport de force suffisant pour renverser la vapeur. Car s'il y a encore espoir de vaincre, cet espoir n'existe que dans la lutte solidaire.

10 ANS DE LUTTE

L'ASSÉ :

UNE QUESTION
DE PRINCIPES



1. Pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;
2. Pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux;
3. Pour un réseau d'éducation libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance;
4. Pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion;
5. Pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société;
6. Contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.



